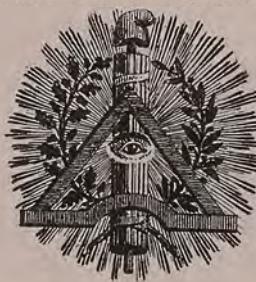


# HISTOIRE

## RÉVOLUTIONNAIRE.

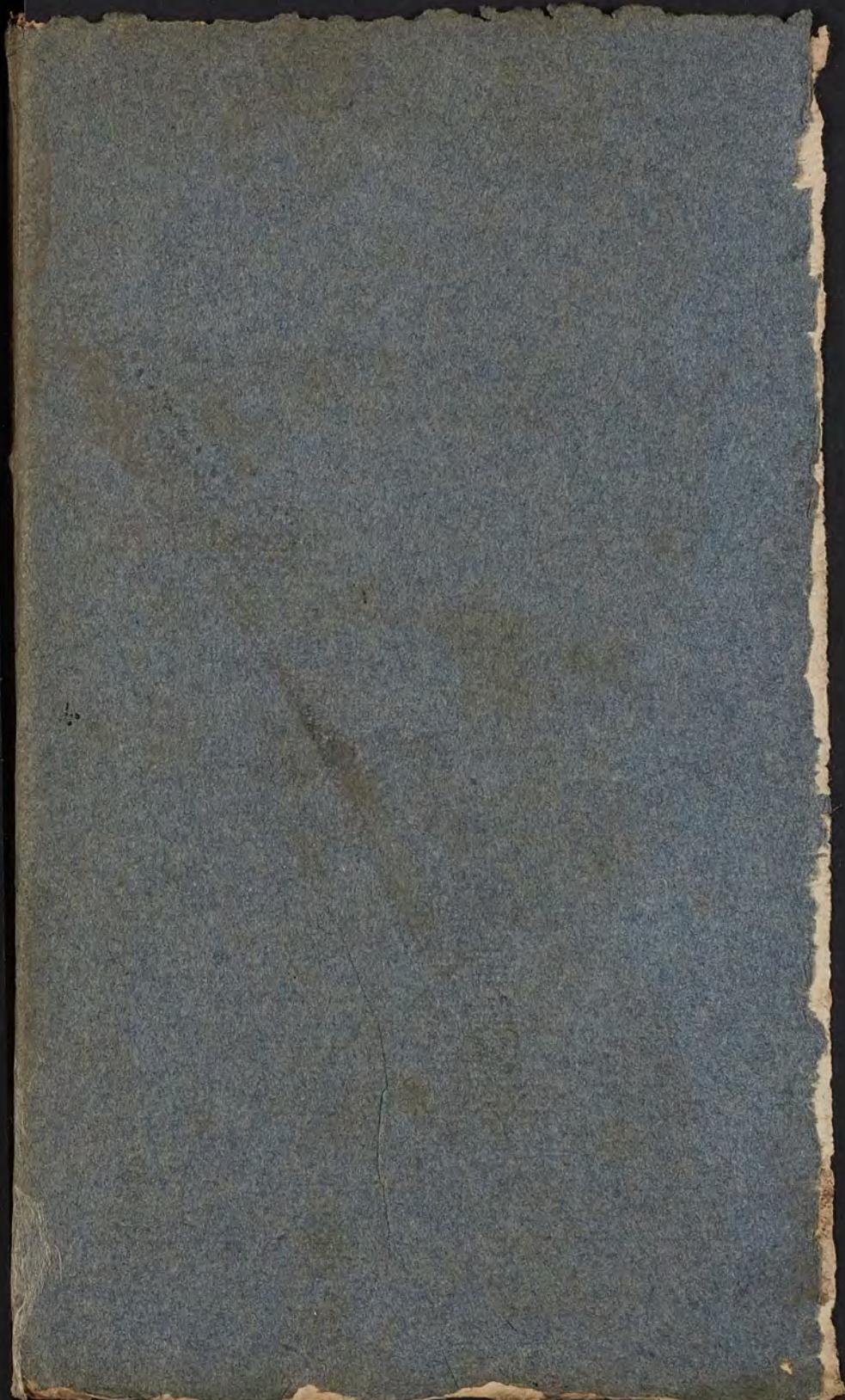


LIBERTÉ, ÉGALITÉ,  
FRATERNITÉ

OU



Demasur et associés  
le docteur André Bégin





REMARQUES  
ET  
ANECDOTES  
SUR LE CHATEAU  
DE LA BASTILLE,  
SUIVIES

D'un détail historique du siège , de la  
prise & de la démolition de cette  
Forteresse ,

ENRICHIES

De deux Gravures analogues.



A PARIS,  
De l'Imprimerie de GRANGÉ.  
*Et se trouve*  
Chez GOUJON , Marchand de Musique ,  
au Palais-Royal.

---

1789.



---

## AVERTISSEMENT.

**C**'EST dans les pratiques odieuses du Despotisme qu'il faut chercher les premières leçons de la liberté. [Après un long esclavage, & dans les temps d'abrutissement, l'homme façonné, pour ainsi dire, au joug qui le dégrade, ne s'avise guères de s'appesantir sur les détails de sa servitude, & de rassembler, sous ses yeux, les traits épars de l'injustice & de l'oppression. Accoutumé à une servile obéissance, il ne se doute pas même qu'il ait des droits à discuter; ou s'il prête un moment l'oreille aux réclamations sourdes de la raison, il cède bientôt à la crainte de s'engager dans cette dangereuse discussion.

iv AVERTISSEMENT.

*Il ne connoît d'autre bonheur que celui de végéter hors la main du despotisme. S'il étoit opprimé, il aspireroit au rôle d'oppresseur : c'est ainsi que l'arbitraire naît, pour ainsi dire, de lui-même ; qu'il s'étend & se propage par une continue réaction.*

*Tels ont été les Français, tantôt libres, tantôt esclaves ; mais toujours esclaves depuis la domination dure du Cardinal de Richelieu. Avant lui, les discussions, les guerres civiles, les massacres, avoient été les tristes conséquences d'une autorité illimitée. Les Gouvernemens les plus doux n'ont rien fait pour la liberté des Peuples. Louis XII & Henri IV*

## AVERTISSEMENT. v

ne commandoient point à des Peuples libres.

*Mais ce fut au dix-septième siècle que l'oubli des Loix & la corruption des Cours portèrent le despotisme jusqu'au délire, que l'impunité érigea bientôt en principe. On vit alors s'elever de toutes parts ces monumens odieux de l'oppression, ces tombeaux vivans de la justice & de l'humanité. Alors les Ecrivains ne parlèrent de ces exécrables monumens, que pour en faire de froides descriptions, que pour annoncer leur existence, & leur destination aux mortels avilis : alors Saintfoy osa dire, qu'il est plus sûr de s'en taire que d'en*

vi AVERTISSEMENT.

parler : alors les Châteaux devinrent des Forteresses , & les Forteresses des Prisons : alors les Geoliers devinrent Gouverneurs : alors il se trouva des de Launay qui se tinrent honorés de ces détestables fonctions.

Dans cet état des choses , on pense bien que l'histoïre de ces monumens , & particulièrement de la Bastille , ne dût point trouver de plumes assez courageuses , ni de presses assez hardies pour la répandre dans le Public , qui , après tout , n'auroit su que s'en affliger , ou qui peut-être l'auroit lue avec une stupide insouciance.

Je suis donc fondé à croire qu'il

AVERTISSEMENT. vii

n'existe point d'*Histoire* connue de la Bastille. Jamais cependant elle n'eût été mieux accueillie que dans les circonstances actuelles. Cette considération m'a donc naturellement fait souhaiter où qu'il en existât une, ou du moins qu'on s'en occupât.

Il n'auroit pas été possible d'en recueillir les traits épars dans les Ouvrages philosophiques, qui enorgueillissent, & qui égarent quelquefois notre siècle; mais c'eût été du moins très-difficile, & surtout très-long: & peut-être, après beaucoup de travail, n'eût-on obtenu qu'une *Histoire* imparfaite, à force de circonspection, & par conséquent étrangère à nos besoins. a 4

vijj AVERTISSEMENT.

Le hazard m'a mis en état de satisfaire, au moins en partie, mes propres désirs, & ceux du Public. J'ai eu en possession, pendant bien peu de tems, à la vérité, un manuscrit précieux sur cette matière. Je pourrois même me prévaloir de sa rareté, puisque, sans être très-volumineux, dix louis n'ont pu m'en rendre propriétaire.

On pense bien que je n'ai pu ni peut-être dû le copier en entier. J'ai donc écarté les détails étrangers à l'Histoire propre de la Bastille, & j'en ai fidélement extrait tout ce qui m'a paru y avoir un rapport plus direct; & j'ai intitulé mon Ouvrage: Remarques & Anecdotes, &c.

## AVERTISSEMENT. ix

*J'ai cru devoir y joindre , pour la satisfaction du Public , deux gravures , dont l'une est le plan de la Bastille , & l'autre est la description du siège & de la prise de cette Forteresse.*

*Il m'a paru que je ne pouvois faire mieux que de terminer mes Remarques par un détail historique du siège , de la prise & de la démolition de la Bastille : je l'ai puisé dans les relations les plus fidelles & les mieux accréditées. J'ai parlé aussi des faits qui ont précédé , accompagné & suivi ce siège mémorable , & j'ai donné une esquisse du plan de la Conspiracy tramée contre la Capitale.*

x AVERTISSEMENT.

*Je désire que mon Ouvrage, tel qu'il est, puisse plaire au Public, dont je n'ai pas perdu de vue un seul instant la satisfaction: mais je ne crois pas que, jusqu'à présent, on ait fait mieux.*





## PRÉFACE DE L'ÉDITEUR.

DEPUIS que la liberté des Français a reçu le coup de la mort (1), le Despotisme, ce fléau du genre humain, qui l'a avili, qui l'a dégradé, & qui l'a déshonoré, s'est affermi en frappant sur tous les Ordres, & en rendant la terreur générale. On n'a entendu parler que d'exils, de proscriptions, de prisons : entre celles-ci, la plus redoutable est, sans doute, la Bastille. L'espionnage & la délation que l'on exerça avec

---

(1) Années 1770 & 1771.

tant d'exactitude & si généralement ;  
ont dû faire craindre à tous les Ci-  
toyens d'aller habiter ce séjour d'horreur  
& de larmes.

M. de Saintfoy a dit , qu'il est plus  
sûr de s'en taire , que d'en parler. Je  
pense comme lui , que c'est le plus sûr  
pour l'Ecrivain ; mais ce n'est pas le  
plus avantageux pour la génération  
présente , ni pour la postérité. Ainsi ,  
je ne balance pas à sacrifier ce qui se-  
roit le plus sûr pour ma tranquillité ;  
quand je considère qu'il est nécessaire  
d'avertir mes Concitoyens , de jeter  
les yeux sur les fers dont on les a  
chargés pendant trois règnes successifs.

Henri IV fit les délices de ses Sujets.  
Sa mémoire sera à jamais l'objet de la

vénération nationale. C'est sous son successeur que la liberté commença à recevoir les premières atteintes.

Richelieu , qui régna sous le nom de Louis XIII , remplit les Châteaux & les Prisons. Il avoit fait pratiquer , jusques dans sa maison , un *Vade in pace* , où il sacrifioit souvent des victimes à sa tyrannie.

L'Histoire présente peu de règnes où l'on ait exercé plus de violences & de cruautés que sous Louis XIV. La flatterie lui donna le nom de GRAND ; mais la postérité a rayé ce titre si peu mérité. Elle ne voit dans ce Prince qu'un Despote sans principes , maîtrisé par ses passions , vain , ambitieux , turbulent , & souvent cruel.

Sous le dernier règne , que la foiblette , l'inconséquence , les contradictions caractérisent , les Ministres ont érigé le despotisme en loi : les Lettres-de-cachet , les vexations de tout genre ont été leurs moyens. Ils ont combattu , avec opiniâtreté , les Loix du Royaume , & ont fini par disperser & proscrire tous leurs Ministres. Il est donc vrai de dire que la Bastille , les Châteaux-forts , les Exils , ont été le grand mobile du Gouvernement du dernier règne , comme des deux précédens.

Puisque la volonté arbitraire du Prince , ou plutôt de ceux qui ont régné sous son nom , a été mise à la place des Loix , la Bastille a été remplie plus que jamais. Il est donc très - important que

l'on connoisse ce Château , son régime ,  
sa police , les assauts que les prison-  
niers ont eu à y souffrir , les questions ,  
les surprises , les pièges , les violences  
auxquelles ils ont été exposés. C'est  
pourquoi je présente au Public cet Ecrit  
important , tel qu'il m'a été légué par  
son Auteur mort depuis quelque tems.  
Quant au P L A N , il l'avoit levé lui-  
même sur les lieux.

Quoique , par la valeur des braves  
Parisiens , cette Forteresse n'existe plus ,  
le Lecteur ne sera pas fâché de con-  
noître quel a été le régime & la police  
de cette affreuse prison.

Mais , graces à la sagesse de notre  
Monarque bienfaisant , l'horreur du des-  
potisme va disparaître , par l'amour des

xvj      *Preface de l'Éditeur.*

Loix que l'auguste Assemblée des Etats-  
Généraux va faire régner : la Nation  
Française va jouir d'une liberté qui lui  
a été si long-tems refusée.



## REMARQUES



REMARQUES  
HISTORIQUES  
ET  
ANECDOTES  
SUR LE CHATEAU  
DE LA BASTILLE,

*Et l'Inquisition de France.*

---

LA Bastille, dans son commencement, étoit l'entrée de Paris du côté du Faubourg Saint-Antoine. Elle ne consistoit que dans deux tours; Hugues Aubriot (1), Prévôt de Paris, chargé

---

(1) Hugues Aubriot, né à Dijon de parens obscurs, fut Prévôt de Paris, & Ministre des Finances sous Charles V.

de la nouvelle enceinte , & des fortifications de cette Ville , sous le Roi Charles V , en donna le dessein , & posa la première pierre de ce Château , le 22 Avril 1369. Ces deux tours servoient de défense contre les attaques des Anglais. Dans la

---

Il fit bârir le pont , anciennement appellé le *Grand-Pont* , aujourd'hui le *Pont au Change*. Les murs de la porte Saint-Antoine , le long de la Seine , le *Pont Saint-Michel* , & le *Petit-Châtellet* , font des monumens de son application au bien public. Ce dernier édifice fut élevé pour contenir la licence des Suppôts & des Italiens de l'Université. Aubriot fut le premier inventeur des canaux souterrains pour l'écoulement des eaux. Le Clergé , réuni à 12 membres de l'Université , conjura sa perte. Ils l'accusèrent d'impiété & d'hérésie. Les partisans de la Maison d'Orléans , opposée à celle de Bourgogne , à laquelle il étoit attaché , se déclarèrent contre lui. Il fut d'abord enfermé à la Bastille , qu'il venoit de bârir. On le transféra ensuite aux prisons de l'Evêché , que l'on nommoit *l'Oubliette*. À force d'intrigues , ses ennemis parvinrent à le faire condamner à y finir ses jours. Au commencement du règne de Charles VI , l'année 1381 , le peuple se souleva contre les impôts. Conduits par le nommé *Caboché* , écorcheur , les séditieux forcèrent les portes de l'Hôtel-de-Ville pour avoir des armes ; ils y enlevèrent trois ou quatre mille maillets de fer ; ce qui leur fit donner le nom de *Mailloins*. Ils brisèrent la prison où Aubriot languissoit depuis plusieurs mois , le choisirent pour leur Chef , & le forcèrent d'accepter le commandement. Il profita de cette faveur du sort pour se retirer secrètement. La même il passa la Seine , & s'enfuit en Bourgogne , où il

uite, on éleva deux tours de retraite en face, & parallèles aux premières. L'entrée de Paris fut ainsi prolongée entre quatre tours défuntes, & un double pont. Les restes du premier pont subsistent encore. Cet édifice ne fut achevé entièrement que sous le règne de Charles VI, vers 1383. Ce Roi y fit ajouter quatre nouvelles tours, à distances égales : on pratiqua des appartemens entre les tours, dans l'épaisseur des murs ; on coupa les ponts ; un fossé de vingt-cinq pieds de profondeur, au-dessous du niveau de la rue, entoura les huit tours, & on forma une enceinte de l'autre côté de ce fossé. La voie publique fut tracée au-dehors, telle qu'elle existe encore. Les boulevards & les fossés, qui l'environnent aujourd'hui, ne furent construits qu'en 1634.

Le Château de la Bastille est situé sur la rive a ch e d e la Seine ( en remontant le cours de cette rivière ) près l'Arsenal. Son entrée est au bout de la rue Saint-Antoine à droite. Il y a un Corps-de-garde avancé, & une sentinelle

---

vécut ignoré de ses ennemis, & acheva tranquillement ses cours. *Chronologie manuscrite de la Bibliothèque Royale*, *Chronique de Saint-Denis*, *Antiquités de Paris*, *Histoire de Paris*, *Juvénal des Ursins*, *le Laboureur*. Hugues Aubriot étoit de la même famille que Jean Aubriot ( de Dijon ) Evêque de Châlons, depuis 1342 jusqu'en 1350.

jour & nuit. Près le Corps-de-garde sont des ponts-levis, avec une grande porte, & un portillon qui conduisent à la cour de l'Hôtel du Gouvernement, qui est un bâtiment moderne, séparé du Château par un fossé, sur lequel sont de seconds ponts-levis qu'il faut passer pour arriver à de nouvelles portes, près desquelles est un Corps-de-garde. Ensuite est une forte barrière à claire-voie, formée de poutrelles revêtues de fer, & fort élevée, qui sépare le Corps-de-garde de la grande cour.

Avant d'y parvenir, il faut passer deux ponts-levis, & cinq portes, dont toutes ont des sentinelles, & trois Corps-de-garde. Cette cour forme un quarré long d'environ cent vingt pieds, & large de quatre-vingt. Il y a une fontaine dans cette cour.

En entrant par la barrière à droite, sont des appartemens où logent les Officiers subalternes, & quelquefois même des prisonniers moins resserrés que les autres. Près de ce bâtiment est la *Tour de la Comté*, ensuite la *Tour du Trésor*, ainsi nommée à cause du dépôt d'argent que le Duc de Sully y avoit amassé pour le grand projet d'Henri IV. Après cette tour, vers le milieu de la cour, est une arcade qui servoit anciennement de porte à la Ville. On y a ménagé plusieurs logemens. Ensuite est le corps de l'an-

cienné chapelle, où on a distribué plusieurs chambres de prisonniers. A l'encoignure de cette cour est la *Tour de la Chapelle*. Ces deux tours du Trésor & de la Chapelle, sont les plus anciennes.

Des murs de dix pieds d'épaisseur en pierre de taille, élevés à la hauteur des tours, les réunissent, & sont contigus à plusieurs appartemens de prisonniers pratiqués dans les entre-deux. Au fond de cette cour est un grand corps-de-logis moderne, qui la sépare d'une plus petite que l'on nomme *Cour du Puits*. Au milieu de ce bâtiment, est un escalier de pierres de cinq marches, que l'on monte pour arriver à la porte principale. On trouve ensuite l'escalier des appartemens d'en-haut, & une allée qui aboutit à la seconde cour. A droite, est le vestibule de la salle où les Ministres, Lieutenans de Police, ou Commissaires, interrogent les prisonniers. Cette pièce est appellée *Salle du Conseil*. Les prisonniers y reçoivent ordinairement les visites des étrangers. Il y a dans l'enfoncement une vaste pièce qui sert de dépôt aux effets & papiers saisis aux prisonniers.

Derrière la salle du Conseil, sont des logemens d'Officiers subalternes, & de quelques port-clefs.

A gauche, en entrant par le même escalier,

sont les cuisines, offices & laverie, qui ont de doubles issues dans la cour du puits. Il y a trois étages au-dessus, chacun de trois pièces. Le premier & le second servent pour les prisonniers distingués ou malades.

Le Lieutenant de Roi a son appartement à droite, dans le haut de ce corps-de-logis, au-dessus de la salle du Conseil ; le Major loge au second, & le Chirurgien au troisième.

De l'autre côté de la grande cour, près les cuisines & la *Tour de la Liberté*, sont des appartemens de prisonniers, consistans chacun en une grande chambre, & un cabinet ayant vue sur Paris. Les cachots de cette tour s'étendent sous les cuisines. Après cette tour, sont d'anciens appartemens, où l'on a menagé une petite chapelle au rez-de-chaussée. Il y a cinq niches ou cabinets fermés dans cette chapelle, trois sont pratiqués dans les murs ; les autres ne sont qu'en boiserie. On y met chaque prisonnier seul à seul pour entendre la messe. Ils ne peuvent voir, ni être vus. Les portes de ces niches sont garnies en-dehors d'une serrure, & de deux verroux ; elles sont grillées en fer en-dedans, & ont des vitres du côté de la chapelle, & par-dessus des rideaux que l'on tire au *sanc tus*, & que l'on referme à la dernière oraison. A cinq prisonniers par messe, dix seulement peuvent y assister le même jour. S'il y

en a un plus grand nombre au Château, ou ils ne vont point à la messe ( c'est assez la règle pour les prisonniers à vie , & tous ceux qui ne demandent point à y aller ) ou ils n'y vont qu'alternativement , parce qu'il y en a presque toujours quelques-uns qui ont la permission d'y aller habituellement ,

A côté de la chapelle , en descendant vers la barrière , sont la *Tour de la Bertaudiere* , & ensuite des appartemens pour l'Aide-Major , le Capitaine de porte , & quelques domestiques , ou porte-clefs. Dans l'encoignure , près la barrière , est la *Tour de la Baziniere*. Pour y parvenir , il faut passer une petite cour ou vestibule qui communique au Corps-de-garde par une porte double très-forte. Tel est l'ordre des six tours & des bâtimens qui entourent la grande cour.

En suivant l'allée du corps-de-logis qui sépare les deux cours , on parvient à la cour du puits. En y entrant , on trouve à droite dans l'enfoncement la *Tour du Coin*. Entre celle-ci & la tour du puits , sont d'anciens appartemens où logent les cuisiniers , marmitons & valets. Il y a aussi quelques chambres pour des prisonniers , mais elles ne servent que très-rarement. La cour du puits n'a que vingt-cinq pieds de longueur sur cinquante de largeur. Il y a un grand puits pour l'usage des cuisines. Les Cuisiniers jettent les or-

dures , & élèvent de la volaille dans cette petite cour ; ce qui la rend toujours mal-propre & infecte.

La façade du Château en-dehors , présente quatre tours vers Paris , & quatre vers le Faubourg. Le dessus de ces tours forme une plate-forme continuée en terrasses , solidement travaillées , & parfaitement entretenues. Les prisonniers qui en ont obtenu la permission , s'y promènent , mais toujours accompagnés de gardes. Il y a treize pièces de canon sur cette plate-forme. Elles servent dans les jours solennels ou de réjouissances.

On voit sur le Plan , que la *Tour du Puits* , qui est du côté de la rue des Tournelles , est la première. En continuant le tour en-dehors , on trouve , entre la *Tour de la Baziniere* & celle de la *Comté* , l'entrée du Château ; ensuite les autres tours en face du Faubourg.

### *Explication du Plan.*

*A.* Avenue de *la Bastille* par la rue Saint-Antoine.

*B.* Entrée & premier Pont-levis.

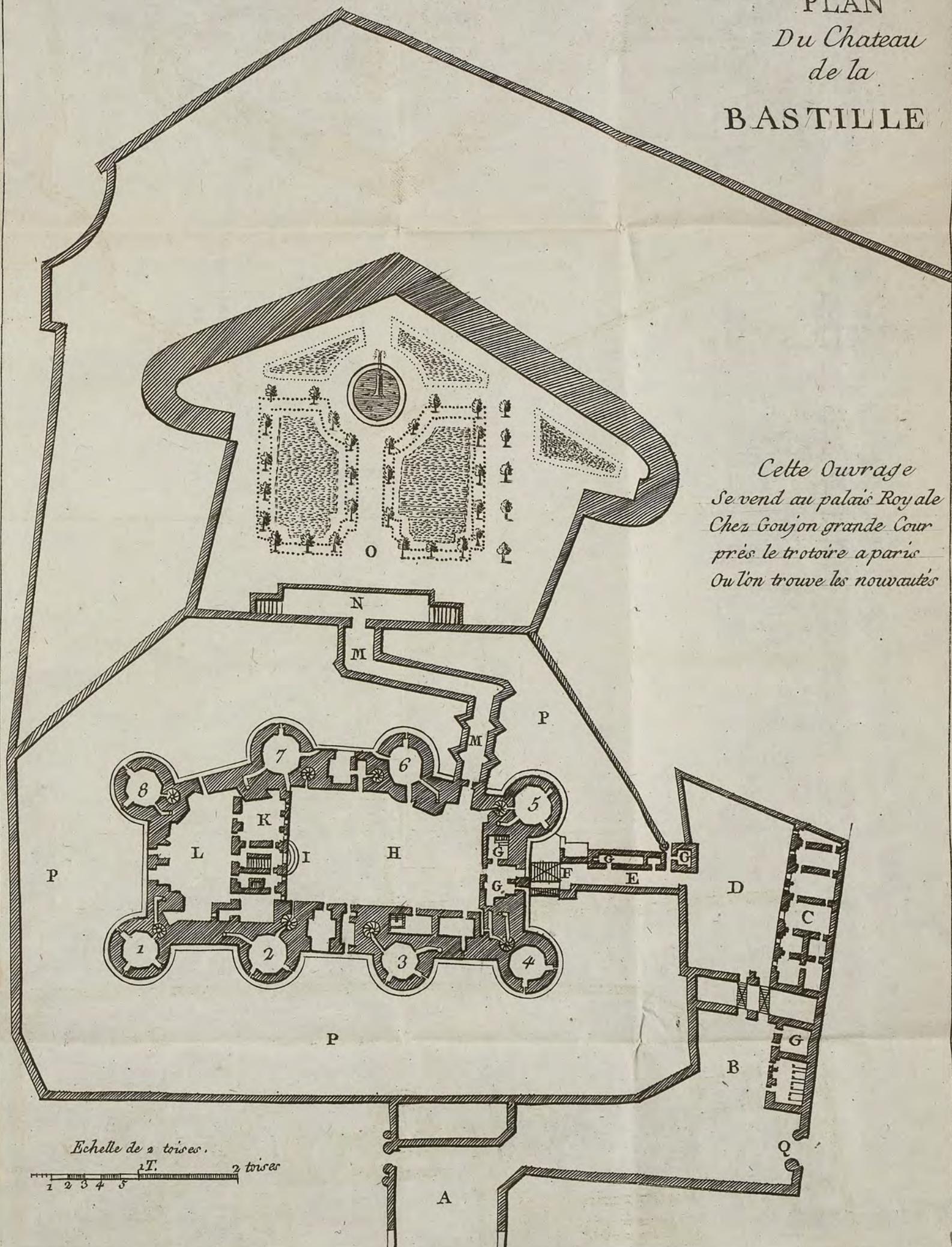
*C.* Hôtel du Gouvernement.

*D.* Première cour.

*E.* Avenue qui conduit à la seconde cour.

*F.* Portes de la seconde cour , & pont-levis.

PLAN  
Du Chateau  
de la  
BASTILLE



Cette Ouvrage  
Se vend au palais Royal  
Chez Goujon grande Cour  
près le trotoire a paris  
Ou l'on trouve les nouveautés

Echelle de 2 toises.

2 toises  
1 2 3 4 5 T.



- G. Les différens Corps-de-garde.*  
*H. Grande cour au-dedans des tours.*  
*I. Escalier qui conduit à la Salle du Conseil.*  
*K. Salle du Conseil ( ce bâtiment sépare les deux cours intérieures ).*  
*L. Petite cour.*  
*M. Chemin du jardin.*  
*N. Escalier du jardin.*  
*O. Jardin.*  
*P. Fossés.*  
*Q. Issue qui conduit au Jardin de l'ARE-  
SENAL.*
- 1. Tour du Puits.*  
*2. Tour de la Liberté.*  
*3. Tour de la Bertaudiere.*  
*4. Tour de la Baziniere.*  
*5. Tour de la Comté.*  
*6. Tour du Trésor.*  
*7. Tour de la Chapelle.*  
*8. Tour du Coin.*

Toutes les tours sont fermées en bas par de fortes portes doubles, à gros verroux rentrants dans des serrures énormes. Les cachots du bas des tours sont remplis d'un limon qui exhale la plus mauvaise odeur. Ce sont des repaires de cra-

pauds, de lézards, de rats & d'araignées (1). Il y a dans un coin, un lit de camp formé de barres de fer scellées dans le mur, & de quelques planches fixées dessus. On y met les prisonniers que l'on veut effrayer ; on leur donne quelques bottes de paille pour garnir leur lit. Deux portes de sept pouces d'épaisseur chacune, appliquées l'une sur l'autre, ferment ces antres obscurs : chacune a deux gros verroux, & autant de ferrures.

Toutes les chambres hautes sont fermées avec les mêmes précautions. Il y en a quatre l'une sur l'autre dans chaque tour, & une dernière en voûte, que l'on nomme la *Calotte*. Toutes les

(1) C'est dans ces cachots que le tyran Louis XI retenoit ceux qu'il vouloit faire périr par de longues misères, comme les Princes d'Armagnac, lesquels, enterrés dans ces cachots, dans des trous en maçonnerie, dont le fond étoit terminé en pain de sucre, afin que les pieds n'y puissent trouver d'assise, & que le corps n'y pût prendre de repos, en étoient encore tirés deux fois la semaine, pour être fustigés sous les yeux de Philippe l'Huillier, Gouverneur de la Bastille, & de trois mois en trois mois pour se voir arracher une ou deux dents. L'aîné de ces Princes y devint fou ; mais le cadet fut assez heureux pour en être délivré par la mort de Louis XI ; & c'est de sa Requête, de l'an 1483, que l'on apprend la vérité de ces faits, qui ne pourroient être crus, ni même imaginés, sans une preuve si constante. *Hist. de l'ancien Gouvernement de la France*, par le Comte de Boulainvilliers, Lettre 14, tome 3, page 226.

II

portes intérieures sont couvertes de lames de fer de deux ou trois lignes d'épaisseur.

Il y a cinq ordres de chambres ; les plus horribles après les cachots, sont celles où il y a des *cages ou cachots de fer* (1). Il y en a trois de cette honnête espèce. Ces cages sont

---

(1) Le Comte de Boulainvilliers, page 224 du volume déjà cité, dit qu'on ne sauroit affirmer que Louis XI ait été l'inventeur des cages & cachots de fer qui se voient à la Bastille, & dans les Châteaux de Blois, de Bourges, d'Angers, de Loches, de Tours, du Mont Saint-Michel. L'Évêque de Verdun, suivant Mézerai, fut l'inventeur de ces cages. Il en avoit fait bâir une au Château d'Angers, où il fut le premier renfermé pendant dix à douze ans. Boulainvilliers dit, page 225, qu'il a vu, de ses yeux, au Château Duplessis-les-Tours, le cachot de fer où le Cardinal de la Ballue (emprisonné vers 1430) fut renfermé pendant onze apnées entières par les ordres de Louis XI. Les murailles, les planchers, la porte, le guichet pour recevoir la nourriture, & vider les immondices, sont des plaques de fer attachées sur de grosses barres du même métal. Louis XI en fit construire deux au Château de Loches. Ludovic Sforza, Duc de Milan, ayant été pris, le 10 Avril 1500, dans une bataille contre Louis XII, fut conduit en France, & enfermé dans une des cages de fer du Château de Loches, où il finit ses jours. *Observations historiques*, relativement à l'Histoire de Charles VIII, dans le recueil des Mémoires de l'Académie des Inscriptions, page 238, in-4°.

Louis XII, lui-même, étant encore Duc d'Orléans, fut fait prisonnier, en 1488, à la bataille de Saint-Aubin-du-

formées de poutrelles revêtues de fortes feuilles de fer. Elles ont six pieds de large sur huit de long.

Le second ordre de chambres rigoureuses est les *Calottes*. Ces chambres, les plus élevées des tours, sont formées de huit arcades en pierres de taille. On ne peut se promener qu'au milieu. Il y a à peine l'espace d'un lit d'une arcade à l'autre. La distance du bord intérieur de la fenêtre est de toute l'épaisseur du mur, qui est de dix pieds environ. Il y a des grilles de fer à la hauteur des fenêtres en dedans de ces chambres, & des contre-grilles extérieures. Les calottes sont peu éclairées. En été la chaleur y est excessive, en hiver le froid insupportable. Il n'y a que des poèles dans les calottes (1).

---

**Cormier en Bretagne.** Après avoir été promené de prisons en prisons, il fut renfermé pendant trois ans entiers dans le Château de Bourges, & on le forçoit de coucher dans la cage de fer.

(1) Le Comte de Boulainvilliers dit encore (Lettre XIV) que la Bastille étoit destinée aux prisonniers que l'on vouloit exterminer, ou par la forme apparente de la Justice, ou par le supplice des *Oubliettes*, fort usité par *Tristan-l'Hermite*, *Prévôt de l'Hôtel*, & compère de Louis XI. Cet homme, d'execrable mémoire, étoit lui seul le Juge, le témoin & l'executeur. Il faisoit passer les victimes que Louis XI lui

Prefque toutes les chambres des tours sont octogones, hautes de quatorze à quinze pieds, & de vingt de diamètre, les cheminées sont fort élevées. Dans la plupart, il y a trois marches pour monter aux croisées. Toutes les fenêtres sont grillées & contre-grillées en fer. Plusieurs ont une troisième grille au milieu de l'épaisseur des murs. Les barres de ces grilles sont de la grosseur du bras. Les chambres basses n'ont de jour que sur les fossés. Les jours de celles qui sont plus élevées, sont obscurs & lointains, à cause de l'éloignement du bord extérieur des fenêtres. Enfin, les chambres les moins désagréables, ont des vues sur la

---

livroit sur une bascule, d'où ils tomboient sur des roues armées de pointes & de tranchans; d'autres étoient noyés une pierre au cou, ou étouffées dans des cachots. Ce tyran fit périr plus de quatre mille personnes (*Mézerai, Abrégé Chronologique*, tom. 4; & *Commines*, liv. 6, ch. 12). Pendant le séjour que j'ai fait à la Bastille, je n'ai pu parvenir à voir la *Chambre des Oubliettes*; mais j'ai vu au Château de Ruel, qui fut la maison de plaisance du Cardinal de Richelieu, & qui appartient aujourd'hui à M. le Duc d'Aiguillon, un cabinet qui conserve encore le nom de *Cabinet des Oubliettes*. Ce Ministre cruel y faisoit passer les personnes qu'il vouloit perdre. A peine y avoient-elles posé le pied, qu'une bascule faisoit entr'ouvrir le plancher sous leurs pas, & elles tomboient dans la profondeur d'un abîme.

campagne , sur Paris , sur les Boulevards. Quoique les fenêtres de ces chambres soient grillées , & contre-grillées , cependant elles sont assez éclairées , leurs ouvertures s'élargissant dans leur intérieur.

Dans bien des cas , les grilles extérieures des fenêtres sont masquées avec de la toile , ou bien on y établit des hotres en planches , de manière que le jour s'y plonge , & toute vue est interdite au prisonnier.

La plupart des chambres ont des cheminées , les autres des poèles ; il n'y en a point dans les cachots. Toutes les cheminées sont grillées en haut , barrées de fer en bas , & à plusieurs endroits dans leur longueur. Pour empêcher les communications , on a multiplié les précautions. Anciennement les prisonniers conversaient par les cheminées , ou y montoient dans l'espérance de pouvoir s'échapper. Chaque tour a des latrines : elles sont grillées aux différents étages. Quelques appartemens en ont d'intérieures , les autres ont les suppléments ordinaires.

Toutes ces chambres sont mal closes , très-froides , & très-humides en hiver. Elles ont toutes leurs *numéros*. Elles portent le nom du degré de leur élévation , comme leurs portes se présentent à droite & à gauche en montant. Ainsi la première *Bazinière* est là

première chambre de la tour de ce nom , au-dessus du cachot , puis la *seconde Bazinière* , la *troisième* , la *quatrième* , & la *Callotte Bazinière* . De même tous les prisonniers sont appellés du nom de leur tour joint , au *numéro* de leur chambre ; par cette raison , le *nom de Bastille* de tel prisonnier est la *seconde Bazinière* , la *première Bertaudière* , la *quatrième Comté* , la *troisième du Trésor* , &c.

Les chambres ordinaires présentent quatre murailles nues , mais sur lesquelles on lit les noms des prisonniers qui y ont été renfermés , des vers , des devises , des sentences , &c. Un lit de serge verte avec rideaux , paillasse , & trois matelats , deux tables , deux cruches d'eau , une fourchette de fer , une cuillère d'étain , & un gobelet de même métal , un chandelier de cuivre , des mouchettes de fer , un pot de chambre , deux ou trois chaises , quelquefois un vieux fauteuil forment tout l'amueblement. Quelques chambres ont des chenets. On n'obtient que très-rarement des pelles & des pincettes. On fournit à chaque prisonnier une provision d'allumettes , un briquet , des pierres à feu , de l'amadou , une chandelle chaque jour , un balai chaque semaine , des draps de lit tous les quinze jours , & quatre serviettes par semaine. On prend tous les huit

jours le linge des prisonniers pour le blanchir.

Trois portes l'une sur l'autre sont fermées sur chaque prisonnier : le bruit des verroux, des serrures & des clefs est effrayant. Un porte-clefs est chargé de porter aux prisonniers leurs repas, & va prendre leurs restes, qui sont à son profit.

La nourriture des prisonniers est réglée par un tarif, suivant leur qualité. Il y a des classes de cinquante livres par jour (les Princes), de trente livres, de vingt livres, de dix livres, de cinq livres & de trois livres. Les moins dres sont de deux livres dix sous ; c'est le taux des valets ou gardes. Dans ces prix sont compris le blanchissage & la chandelle ; le bois à brûler est un article à part.

La cuisine est servie par un chef qui est l'économe du Gouverneur. Il a sous lui un rôtisseur, un marmiton, un scieur de bois. Tous les plats sont mesquins, & mal préparés ; c'est la mine d'or du Gouverneur qui augmente ses revenans-bons en raison de la mauvaise chère qu'il fait faire aux prisonniers. Outre ces profits immenses, le Gouverneur a par jour cent cinquante livres pour quinze places de prisonniers supposés à dix livres chacun, sans préjudice du prix journalier par têtes de prisonniers existans. Ces cent cinquante livres

livres sont un supplément de finance ou indemnité. Et on y ajoute encore très-souvent des gratifications considérables.

En gras, on a chaque jour une soupe, un bouilli, une entrée; en maigre, une soupe, un plat de poisson, & deux entrées. Le soir, en gras, une tranche de rôti, un ragout, une salade; en maigre, un plat d'œufs, un de légumes. Les variantes des cottes de cinq livres à dix livres, sont bien peu considérables. Elles consistent dans un demi-poulet étique, un pigeon, un lapereau qui sent les choux, ou quelques oiseaux, & du dessert, dont chaque portion ne coûte pas deux sous.

Le Dimanche, à dîner, une soupe mauvaise, une tranche de vache bouillie, que l'on appelle bœuf, & quatre petits pâtés; le soir, une tranche de rôti, génisse, veau, ou mouton, un petit plat d'haricot où les os & les navets abondent, une salade. L'huile que l'on présente fait soulever le cœur: elle ne seroit bonne que pour les reverbères. Les soupes, en gras, sont uniformes. Le Lundi, au lieu des quatre pâtés, c'est du haricot. Le Mardi, à midi, une saucisse, ou un demi-pied de cochon, ou une légère côtelette de porc frais. Le Mercredi ne petite tourte, à demi-cuite, ou brûlée. Le Jeudi, deux minces côtelettes de mouton. Le

Vendredi, à dîner, un demi-carreau frit, où à l'étuvée, de la raye puante, de la morue au beurre & à la moutarde, ou quelque friture desséchée, avec quelques légumes ou un plat d'œufs. A souper, un plat d'œufs au beurre roux ou à la tripe, & des épinards à l'eau & au lait. Le Samedi est la répétition; & le cercle inviolable recommence le Dimanche.

Les trois jours de Saint Louis, de Saint Martin & des Rois, tous les prisonniers ont une augmentation de portion qui consiste dans une moitié de poulet rôti ou un pigeon. Le Lundi, gras on leur donne une petite tourte.

Chaque prisonnier a une livre de pain, & une bouteille de vin par jour. Ce vin est plat & fort mauvais. Le dessert est une pomme, un biscuit, quelques amandes & raisins secs, semés légèrement sur le fond d'une assiette, quelques cerises, groseilles ou prunes dans la saison. On est servi en étain ordinairement. Quelques fois on obtient d'être servi en fayance, & avec des cuillère & fourchette d'argent. Si on se plaint de la mauvaise nourriture, cela change pour quelques jours, mais le plaignant effuye d'ailleurs des désagréments. Il n'y a point de gargotte à 12 f. par repas où l'on ne soit mieux traité qu'à la Bastille. En général cette cuisine est très-mauvaise, la soupe sans aucun suc,

les viandes sont de la moindre qualité, & mal apitrées. Tout ceci contribue fort à ruiner la santé des prisonniers, cela crie vengeance devant Dieu, & devant les hommes.

Les Officiers de l'Etat-Major n'ont aucune inspection sur la cuisine, cela regarde le Gouverneur seul. Quelques prisonniers ont obtenu de la Police la permission de se faire servir par un traiteur du dehors, mais cela coûte trois fois plus que dans la Ville.

Les prisonniers ordinaires ont par jour, en hiver, cinq morceaux de longs bois à brûler. Ceux qui sont recommandés en ont à discrédition. Plu-sieurs ont des gardes. La solde de ces gens est de vingt sous par jour, on les nourrit en outre.

Il n'y a que quatre Porte-clefs pour les huit tours. Leur nom de Porte-clefs, vient de ce que pour une seule chambre il y a cinq grosses clefs. Le troussau des clefs de tous les appartemens de chaque tour est monstrueux.

Lors du service des repas, une sentinelle armée est au pied de chaque tour. Pendant les messes, une sentinelle est à la porte de la chapelle. Elle n'y est posée qu'après l'entrée des prisonniers, & est levée avant leur sortie.

L'Etat-Major confiste en un Gouverneur, dont la place vaut, outre ses appointemens de la Cour, plus de quarante mille livres dont il fait

son profit sur les vivres des prisonniers ; un Lieutenant de Roi , dont le brevet est de soixante mille livres , & qui en retire cinq mille livres par an ; un Major à quatre mille livres d'appointemens , un Aide-Major à quinze cents livres , un Chirurgien à douze cents livres. Celui-ci fait de grands profits sur les remèdes dont le Roi fait les frais. Le Médecin est externe , il a son appartement au Chateau des Tuilleries.

Il n'y a pas plus de trente ans que les choses furent sur ce pied. Anciennement le Gouverneur & le Lieutenant de Roi étoient les seuls à la nomination du Roi ; les autres Officiers étoient nommés par le Gouverneur , qui pouvoit les destituer à sa volonté. Ils avoient sous eux des Archers de Compagnies franches , des bourgeois soldés par le Gouverneur , pour la garde du château. M. d'Argenson leur fit substituer un Etat-Major , avec une compagnie d'Invalides de cent hommes , qui ont deux Capitaines , & un Lieutenant. Le simple soldat est habillé , entretenu de linges , de souliers , de sel , de chandelle , de bois , & a dix sous par jour. Le service est rude. Les soldats ne peuvent découcher sans permission du Gouverneur. Plusieurs l'obtiennent : les autres font le service des absens , qui leur abandonnent la moitié de leur paye.

Aucun des Officiers ne peut dîner dehors

sans permission , & découcher sans un congé signé du Ministre.

Pendant le jour , outre les cinq sentinelles des portes , il y en a une à la porte extérieure du château , pour écarter les curieux qui s'arrêteroient seulement à considérer cette entrée.

Le Major est chargé de la plume , il a la correspondance & tout le détail. Il dresse tous les mois des comptes. Il en remet des doubles au Ministre dans le département duquel est la ville de Paris , au Contrôleur-Général des Finances , & au Lieutenant-Général de Police Ces comptes présentent le tableau du nombre , des noms de tous les prisonniers , & le calcul des dépenses. Cet Officier reçoit l'argent du Contrôleur-Général , & fait les payemens. La dépense générale , monte année commune à plus de cent mille livres.

Le château est entouré d'un fossé large d'environ cent vingt pieds. Il n'y a d'eau dedans , que lors des grands débordemens de la Seine , & après les pluies abondantes. Ce fossé est entouré d'un mur de soixante pieds d'élévation , contre lequel est attachée une galerie de bois à rampe , laquelle règne dans tout le contour du fossé , à l'opposite du château. On l'appelle *les Rondes*. Deux escaliers placés à droite , & à gauche , en face du grand corps de garde cou-

disent à ces rondes. Des sentinelles y sont placées le jour & la nuit. Elles se promènent sans cesse, & examinent si les prisonniers font quelque tentative. Pendant la nuit, les sentinelles sont posées sur ces rondes, au nombre de quatre à la fois. Les Officiers & Sergens font leur ronde tous les quarts d'heure, & s'assurent par les *qui vive*, si toutes les sentinelles veillent. Chacune a son instant de ronde marqué; toutes ont des pièces de cuivre numérotées, & trouées, qu'elles passent dans une aiguille dont la baze est adhérente au fond d'une boîte cadenacée, telle que l'on en a dans les Villes de guerre. Cette boîte est portée tous les matins à l'Etat-Major: les Officiers en font l'ouverture, vérifient l'ordre des pièces enfilées, & jugent de l'exactitude, ou du défaut des rondes. On rend compte au Lieutenant de Roi, & au Major de tout ce qui a été vu, entendu, aperçu pendant la nuit. Tout ce qui se passe en dedans, ou en dehors est rapporté, & écrit exactement.

Le jour & la nuit, la sentinelle intérieure du château sonne une cloche à toutes les heures, pour avertir qu'elle veille. Outre cette cloche, la nuit, on en sonne une autre sur les rondes à tous les quarts-d'heure. La garde monte à onze heures du matin; la retraite de la garnison

sonne à neuf heures du soir en hiver, à dix en été. Les ponts se lèvent entre dix & onze heures du soir. Tout s'ouvre à quelque heure que ce soit, quand il y a des ordres du Roi.

Le Chapelain principal de la Bastille est apointé à douze cents livres ; il dit la messe toujours à neuf heures du matin. Il y a deux sous-Chapelains qui n'ont que quatre cents livres par an ; ils ne disent la messe que les Dimanches & fêtes, l'un à dix heures, l'autre entre midi & une heure. Cette dernière messe est proprement la messe du Gouverneur. Les prisonniers n'y vont point, à moins qu'ils ne soient privilégiés. Outre ces Chapelains & sous-Chapelains, il y a un Confesseur en titre, qui a neuf cents livres par an. Les vieux domestiques retirés ont des pensions.

Ce château peut contenir quarante prisonniers, dans des appartemens séparés ; quand ils sont en grand nombre, ils ont nécessairement moins de promenades. Il y a présentement quatre prisonniers à vie ; ils sont devenus plus ou moins fous. L'un d'eux y est depuis l'affaire de *Damien* (1757).

Au dehors du château, du côté du faubourg Saint-Antoine, il y a un grand bastion dégagé du corps du château ; c'étoit anciennement un des boulevards de la primitive entrée.

de Paris. On y a planté des arbres, & fait un jardin. La porte du chemin qui y conduit, est entre la *tour du Trésor*, & celle de *la Comté*.

A la gauche de la Bastille est la porte Saint-Antoine. Cette porte est flanquée d'un bastion parallèle à celui qui sert de jardin au château.

Le Lieutenant-Général de Police de Paris, est le subdélégué du Ministère au département de la Bastille. Il a sous lui un Commissaire en titre, que l'on nomme le Commissaire de la Bastille. Celui-ci a des gages fixes pour faire ce que l'on appelle *les instructions*, mais il ne les fait point exclusivement : il n'a aucune inspection, ni fonction, que dans les cas où il reçoit des ordres ; la raison en est que tout ce qui se fait dans ce château est arbitraire.

En arrivant à la Bastille, chaque prisonnier est inventorié. On examine ses malles, habits, linges, poches, pour voir s'il n'y a pas de papiers relatifs à l'objet de sa détention. On ne fouille pas ordinairement les personnes d'un certain rang, mais on leur demande leurs couteaux, rasoirs, ciseaux, montres, cannes, bijoux & argent. Après cet examen, on conduit le prisonnier dans un appartement, où il est enfermé sous trois portes. Ceux qui n'ont point de domestique, font eux-même leur lit & leur feu. On dîne à onze heures, & on soupe à six.

Dans les premiers temps, on n'a ni livres, ni encre, ni papier : on ne va ni à la messe, ni à la promenade : on n'a permission d'écrire à qui que ce soit, pas même au Lieutenant de Police, dont tout dépend, & à qui il faut la faire demander par le Major qui s'y prête ordinairement. On ne va d'abord à la messe que de deux Dimanches l'un. Quand on a pu obtenir la permission d'écrire au Lieutenant de Police, on peut lui demander celle d'écrire à sa famille, d'en recevoir des réponses, d'avoir avec soi son domestique, ou un garde, &c. Il refuse ou accorde, suivant les circonstances. On ne peut rien obtenir que par ce canal.

Les Officiers de l'Etat - Major se chargent de faire parvenir les lettres des prisonniers à la Police. Elles y sont envoyées exactement à midi & le soir. A quelque heure que ce soit, si on le demande, ces lettres sont portées par des exprés, que l'on paye de l'argent des détenus. Les réponses sont toujours adressées au Major ; il les communique au prisonnier. Si on a omis de lui parler de quelque objet de la lettre du prisonnier, c'est un refus. Les gardes que l'on donne à ceux auxquels on refuse leurs domestiques, ou qui n'en ont point, sont des Soldats Invalides ordinairement. Ces gens couchent auprès des prisonniers, & les servent. Il faut toujours être en défiance avec

ces hommes , ainsi qu'avec les porte-clefs , parce que toutes les paroles sont recueillies , & rendues aux Officiers qui les reportent à la Police : c'est ainsi que l'on étudie le caractère des prisonniers. Tout est , dans ce Château , mystère , ruse , artifice , espionnage. Souvent des Officiers , des Gardes , des Porte-clefs , des Valets , tâchent d'induire un prisonnier à parler mal du Gouvernement , & rendent compte de tout.

On obtient quelquefois d'avoir des livres , sa montre , son couteau , ses rasoirs , & même de l'encre , & du papier blanc. On peut demander à voir le Lieutenant de Police quand il vient à la Bastille. Ordinairement il fait descendre les prisonniers , quelques jours après leur arrivée. Quelquefois il va les visiter dans leurs chambres , sur-tout les Dames.

Lorsque le Lieutenant de Police voit un prisonnier , la conversation roule sur l'objet de sa détention ; il lui demande quelquefois des déclarations écrites & signées. En général on doit mettre autant de circonspection dans ces conversations que dans son interrogatoire même , puisque rien de tout ce qui peut être dit on écrit n'est oublié.

Quand on veut faire parvenir quelque chose au Lieutenant de Police , c'est toujours par le Major. On peut écrire à cet Officier des

billets par le Porte-clefs. On n'est jamais prévenu sur rien ; il faut tout demander, même la permission de se faire raser. C'est le Chirurgien qui fait les barbes ; il fournit aux prisonniers malades où indisposés sucre, café, thé, chocolat, confitures & les remèdes nécessaires.

La promenade est d'une heure par jour, quelquefois d'une heure le matin, & d'une heure le soir, dans la grande cour.

Un prisonnier peut être interrogé peu de jours après son entrée à la Bastille, souvent il ne l'est qu'au bout de plusieurs semaines ; quelquefois on l'avertit du jour où il doit être interrogé, souvent il ne l'apprend qu'au moment où on le fait descendre à la Salle du Conseil. C'est le Lieutenant de Police, un Conseiller d'Etat, un Maître des Requêtes, un Conseiller ou un Commissaire du Châtelet qui remplit cette commission. Quand le Lieutenant de Police n'interroge pas lui-même, il vient ordinairement à la fin de l'interrogatoire.

Ces Commissaires sont des êtres purement passifs : Souvent ils tâchent d'effrayer un Prisonnier ; ils lui tendent des pièges, employent toutes les ressources des ruses les plus basses, pour lui arracher des aveux ; ils supposent des preuves, représentent des papiers, sans permettre de les lire, soutenant que ce sont des

pièces de conviction invincibles. Leurs interrogats sont toujours vagues ; ils roulent non seulement sur les paroles & les actions du prisonnier, mais sur ses pensées les plus secrètes, sur ses paroles, & la conduite des personnes de sa connoissance que l'on veut compromettre.

Ceux qui interrogent, disent à un prisonnier qu'il y va de sa tête, que de lui dépend en ce jour sa vie, ou sa mort ; que s'il veut tout déclarer de bonne-foi, ils sont autorisés à lui promettre un élargissement prompt ; que s'il refuse d'avouer, il va être livré à une Commission extraordinaire ; que l'on a des pièces décisives, des preuves acquises, plus qu'il n'en faut pour le perdre ; que ses complices ont tout découvert ; que le Gouvernement a des ressources inconnues, dont il ne peut se douter. Ils fatiguent les prisonniers par des Interrogatoires variés & multipliés à l'infini. Suivant les personnes, ils emploient les promesses, les caresses, les menaces ; d'autres fois ils insultent les détenus, & les outragent avec une insolence qui met le comble à la tyrannie dont ils sont les vils instrumens.

Si le prisonnier fait les aveux exigés, les Commissaires lui déclarent alors, que pour son élargissement, ils n'ont pas d'autorisation précise, mais qu'ils ont tout lieu de l'espérer.

qu'ils vont la solliciter , &c. .... Les aveux du prisonnier , loin de rendre son sort meilleur , donnent lieu à de nouveaux interrogatoires , prolongent souvent sa détention , compromettent les personnes avec lesquelles il a eu des relations , & l'exposent lui-même à de nouveaux tourmens.

Dans certains cas , ce sont des Commissaires du Parlement qui font les *Instructions*. Ceux-ci tiennent leurs séances à l'Hôtel du Gouvernement ou à l'Arsenal. Ils n'entrent jamais dans l'intérieur de la Bastille. La différence que le Ministère met entre eux & les membres du Conseil , ou du Châtelet , est que ceux-ci sont *Royalistes* , & les autres *Parlementaires*. Or on n'admet que les premiers dans cette enceinte , on ne veut pas que les autres y mettent le pied.

Les prisonniers ne reçoivent jamais aucune visite du dehors avant l'instruction consommée. Pour obtenir cette faveur après les interrogatoires , il faut la demander avec instance & persévérance , & que des amis puissans la sollicitent au dehors. On peut demander une prolongation de promenade , à se promener sur les Tours , au Jardin , à lire les *Gazettes* & *Journaux* , à être réuni aux personnes de sa connaissance , s'il y en a , à manger , & à se pro-

trier ensemble. Pour tout ceci , il faut écrire au Lieutenant de Police & au Gouverneur. Plusieurs personnes détenues pour l'affaire du Canada eurent la liberté de se voir. Lors des promenades au jardin ou sur les tours les prisonniers sont toujours accompagnés de bas Officiers Invalides. Les Officiers même de l'Etat-Major accompagnent souvent ceux qui sont d'un certain état. En hiver , ils les font entrer dans la Salle où ils se tiennent ordinairement , quelquefois il les visitent dans leurs chambres. Le Gouverneur visite aussi les prisonniers , sur-tout lorsqu'ils lui sont recommandés. Les conversations avec tous ces Officiers , doivent toujours être très-circonspectes , parce que tout est observé & dénoncé.

On prend de grandes précautions pour que les prisonniers ne s'apperçoivent ni se rencontrent , & qu'ils ne soient point vus par les étrangers qui sont admis à en visiter quelqu'un. Si pendant la promenade dans la cour quelque personne vient à passer , on fait entrer le prisonnier dans un des cabinets pratiqués au rez - de - chaussée de la cour , & on ne l'en fait sortir qu'après que les passans sont retirés. Les prisonniers sont toujours sous les verrous pendant tout le temps qu'ils passent dans leurs chambres. Les portes s'ouvrent

seulement aux heures de la Messe , des promenades ou des visites , & on les referme aussi-tôt après.

Pour visiter un prisonnier , il faut avoir une permission écrite du Lieutenant de Police ; elle est ordinairement dans une lettre adressante au Lieutenant de Roi , ou au Major. Le nombre & la durée des visites y est toujours fixé. Ces visites sont toujours reçues en présence des Officiers ou Porte-clefs , afin que les prisonniers ne disent & n'apprennent rien d'intéressant. Le visitant est d'un côté de la chambre , le visité de l'autre , & l'Officier ou Porte-clefs écoutant est au milieu : c'est la règle invariable. Il n'est jamais permis de parler des motifs de détention du prisonnier , ni de tout ce qui pourroit y avoir quelque rapport.

Pour qu'un Prisonnier recût des visites , sans témoins , il faudroit une permission du Ministre , & du Lieutenant de Police , ce que l'on n'obtient presque jamais. Les Officiers de l'Etat-Major sont entierement subordonnés ; ils ne peuvent rien accorder aux prisonniers , sans une autorisation expresse du Ministre par le Lieutenant de Police. Tous les jours le Major rend compte par écrit au Lieutenant de Police de l'Etat des prisonniers , des visites qu'ils ont reçu , de tout ce qui a été dit , ou fait d'important au Château.

Quoique tout soit réglé, tout est cependant sujet aux exceptions du crédit, des recommandations, de la protection, de l'intrigue, &c. &c. &c. parce que le premier principe dans ce château est la volonté arbitraire. Très-souvent des personnes détenues pour le même objet sont traitées très-différemment en raison des recommandations plus ou moins considérables.

Il y a une Bibliothéque fondée par un prisonnier étranger mort à la Bastille au commencement du siècle présent. Quelques Prisonniers obtiennent la permission d'y aller, d'autres, qu'on leur porte des livres dans leurs chambres.

On leur débite les choses les plus fausses, en affectant un air de vérité & d'intérêt. « Il » est bien malheureux que le Roi ait été pré- « venu contre vous. S. M. ne peut entendre » prononcer votre nom, sans entrer en courroux. » L'affaire pour laquelle on vous a ravi votre » liberté, n'a été qu'un prétexte, on vous en » vouloit antérieurement, vous avez de puissans » ennemis... » Tels sont les propos d'étiquette.

Inutilement un prisonnier demande-t-il à écrire au Roi, il ne l'obtient jamais.

Le tourment perpétuel & le plus insupportable de cette inquisition cruelle & odieuse, sont les promesses vagues, indéfinies, fausses ou équivoques, les espérances intarissables & persévéramment

persévéramment trompées d'une liberté prochaine , les exhortations à la patience , les conjectures à perte vue , dont le Lieutenant de Police & les Officiers sont très-prodigues.

Pour couvrir l'odieux des barbaries qui s'exercent , & rallentir le zèle des parens , ou des procteurs qui sollicitent , on débite souvent contre le Prisonnier les calomnies les plus contradictoires. On déguise les vrais motifs de la détention , on cache les obstacles réels. Ces ressources , qui varient à l'infini , sont intarissables.

Il y a une grande pièce remplie d'armoires très-vastes , distribuées par cases , étiquetées des numéros de tous les appartemens du Château. Les effets de chaque Prisonnier sont déposés dans la case correspondante au *numéro* de sa chambre.

Lors de l'arrivée de chaque Prisonnier , on inscrit sur un Livre ses nom & qualité , le *numéro* de l'appartement qu'il va occuper , & la liste de ses effets déposés dans la case du même *numéro*. On présente ensuite ce livre au prisonnier , pour qu'il le signe.

Le Livre de sortie contient un protocole de serment & protestation de soumission , de respect , de fidélité , d'amour , de *reconnoissance* pour le Roi , d'assurance que les faits qui ont compromis le Prisonnier , ont été l'effet de l'erreur seule de l'esprit , d'action de graces de

ce que S. M. ne l'a pas livré à des *Commissaires extraordinaire*s, de promesse de ne rien révéler de tout ce qu'il a vu & entendu pendant le séjour qu'il a fait dans la Bastille. Ce protocole, que tout Prisonnier est obligé de signer avant sa sortie, contient encore le reçu des bijoux, argent, & autres effets.

Un troisième Livre en feuilles, contient les noms de tous les Prisonniers, & le tarif de leur dépense. Le relevé de ce livre passe tous les mois sous les yeux du Ministre.

Le registre du détail de la dépense journalière n'est que pour le Gouverneur, & le Chef de cuisine son économe : le Major n'y a aucune inspection.

Enfin le quatrième Livre est un in-folio immense, ou plutôt une suite de cahiers qui augmente journallement. Ces cahiers sont contenus dans un très-grand carton ou porte-feuilles en maroquin fermant à clef, lequel est encore renfermé dans un double carton. Ces feuilles, distribuées en colonnes, portent des titres imprimées à chacune.

I.<sup>e</sup> Colonne, *Noms & qualités des Prisonniers.*

II.<sup>e</sup> Col. *Dates des jours d'arrivée des Prisonniers au Château.*

III.<sup>e</sup> Col. *Noms des Secrétaires d'Etat qui ont expédié les ordres.*

IV.<sup>e</sup> Col. *Dates de la sortie des Prisonniers.*

V.<sup>e</sup> Col. *Noms des Secrétaires d'Etat qui ont signé les ordres d'élargissement.*

VI.<sup>e</sup> Col. *Causes de la détention des Prisonniers.*

VII.<sup>e</sup> Col. *Observations & Remarques.*

Le Major remplit la sixième colonne, suivant les indications qu'il peut avoir, & le Lieutenant de Police lui donne des instructions quand il veut, & comme il veut. La septième colonne contient l'historique des faits, gestes, caractères, vie, mœurs & fin des Prisonniers.

Les deux colonnes sont des espèces de mémoires secrets, dont l'essence & la vérité dépendent du jugement droit ou faux de la volonté bonne ou mauvaise du Major & du Commissaire du Roi. Plusieurs Prisonniers n'ont aucune note sur ces deux dernières colonnes.

Le Livre est de l'invention du sieur Chevalier, Major actuel, qui a été chargé d'écrire l'histoire secrète de ce Château depuis son origine. Il a remonté jusqu'aux découvertes qu'il a pu faire dans le dépôt des Archives.

Quand une feuille est remplie, elle entre dans ce dépôt, où tout est conservé pour la postérité. Il y a un Archiviste appointé.

On réunit encore en registre tous les ordres à jamais donnés & adressés au Gouverneur de la Bastille, toutes les lettres des Ministres & de la Police ; tout est recueilli soigneusement, & se retrouve au besoin.

Aussi-tôt que quelque Prisonnier est conduit à la Bastille, le Ministre qui a signé l'ordre, & le Commissaire du Roi, sont informés, par le Major, de son arrivée. Dans plusieurs cas, cet Officier est prévenu de l'arrivée des Prisonniers. Souvent une lettre particulière du Commissaire du Roi délivre un prisonnier par anticipation, & il remet ensuite l'ordre du Roi au Major, qui lui rend exactement sa lettre.

Quand un Prisonnier, connu & protégé, a absolument perdu la santé, & que l'on craint pour ses jours, on ne manque pas de le faire sortir. Le Ministère n'aime pas que les gens connus meurent à la Bastille. (1) Si un Prisonnier meurt, on le fait inhumer à la Paroisse de Saint-Paul, sous le nom d'un domestique,

---

(1) Quelques prisonniers ont péri à la Bastille par des voies secrètes ; mais ces exemples sont rares.

& ce mensonge est écrit sur le registre mortuaire, pour tromper la postérité. Il y a un autre registre où le nom véritable des morts est inscrit; mais ce n'est qu'après bien des difficultés que l'on parvient à s'en faire délivrer des extraits. Il faut auparavant que le Commissaire de la Bastille soit informé de l'usage que les familles veulent faire de ces actes.

Il y a dans ce Château de vastes magasins, que l'on appelle les dépôts. C'est là que l'on renferme les Livres saisis, ou dont le débit est arrêté.

Lorsque le Commissaire du Roi (Lieutenant de Police) ou un Ministre, entre dans le Château de la Bastille, la Garde se présente en haye à son passage, fait le salut, & les grandes portes s'ouvrent. Le même cérémonial s'observe pour les Maréchaux de France. Ceux-ci peuvent seuls entrer dans le Château avec leur épée. Les Ducs & Pairs ont prétendu avoir droit à la même distinction. Le *Mémoire des Présidens à Mortier du Parlement de Paris*, présenté au Duc d'Orléans, Régent du Royaume, en 1717, en fait mention.

Il n'entre de voitures dans l'intérieur du Château, que celles qui y conduisent des Prisonniers, ou qui en enlèvent, pour les transférer dans d'autres Châteaux ou prisons.

M. de Renneville (1), détenu à la Bastille pendant onze ans & un mois, en sortit le 16 Juin 1713, & se retira en Angleterre, où il composa deux volumes, intitulés : *l'Inquisition française, ou l'Histoire de la Bastille*. Il dédia son Livre au Roi d'Angleterre Georges I. Ces deux volumes furent imprimés *in-12*, à Amsterdam.

(1) René-Auguste-Constantin de Renneville, le plus jeune de douze frères, tous Militaires, dont sept avoient été tués dans des combats pour la Patrie, étoit né à Caen, d'une famille distinguée, originaire de la Province d'Avoué. Après avoir servi en qualité d'Officier, il fut envoyé dans plusieurs Cours étrangères, pour négocier des affaires importantes. De retour en France, il fut premier Commis de M. de Chamillard. Des ennemis secrets parvinrent à le rendre suspect, & il fut enfermé à la Bastille. Quoique l'on ne trouvât aucune charge contre lui, il fut cependant détenu pendant onze ans & un mois (depuis le 16 Mai 1702, jusqu'au 16 Juin 1713). Il assure qu'il ne put jamais découvrir les motifs de sa détention. A son arrivée au Château, il fut enfermé dans la première chambre de la *Tour du Coin*, où *Henri de Montmorency, Duc de Luxembourg, les Maréchaux de Biron & de Bassompierre* avoient été détenus. C'est dans cette même chambre que M. le *Maitre de Sacy*, mis à la Bastille le 14 Mai 1666 (où il fut détenu pendant deux ans) avoit fait la plus grande partie de la *Bible*. M. de Renneville cultivoit les Belles-Lettres & la Poésie. Son *Histoire* est parsemée de fragmens que les meilleurs Poëtes de son tems ne désayoueroient pas.

dam chez Etienne Roger, en 1715, & traduits en Anglais & en Flamand. Cet Ouvrage intéressant est devenu très-rare. Il contient l'Histoire des Prisonniers que M. de Renneville eut occasion de connoître pendant le long séjour qu'il fit dans ce Château. Les descriptions qu'il donne des lieux sont conformes aux détails que l'on vient de lire; mais le régime de cette horrible inquisition a changé depuis le commencement du siècle.

#### A N E C D O T E S.

I. Charles de Gontault, *Duc de Biron*, Pair, Amiral & Maréchal de France, Gouverneur de Brest, quoique comblé des faveurs de Henri IV, traita avec les ennemis de l'Etat (les Espagnols & le Duc de Savoie) qui le flattèrent de lui donner, en Souveraineté, le Duché de Bourgogne, & la Franche-Comté, pour dot d'une fille du Roi d'Espagne ou du Duc de Savoie, qu'ils promettoient de lui donner en mariage. Henri IV ayant découvert le complot, en parla à Biron, qui nia son crime avec obstination. Le Parlement de Paris instruisit son procès. Il se trouva convaincu du crime de haute trahison contre la Patrie & son Chef, & fut condamné, par Arrêt du 29 Juillet 1602, à avoir la tête tranchée; ce qui fut exécuté, le 31 du même mois dans la cour intérieure de la Bastille. Les crocs de fer qui reten-

noient son échafaud, sont encore dans les murs : les choses furent disposées de manière que de sa chambre il y passa de plein-pied. Il n'étoit âgé que de quarante ans. Son corps fut inhumé à la Paroisse Saint-Paul. Il y a des copies manuscrites du *Procès de Charles de Gontault, Duc de Biron*, à la Bibliothèque Royale, à celles de Saint-Germain-des-Prés, & de la Ville de Paris.

II. François de *Bassompierre*, Maréchal, né le 2 Avril 1579, se signala toujours par sa bonne conduite & par son courage. Sa haute réputation faisant ombrage au Cardinal de Richelieu, ce Ministre le fit renfermer à la Bastille, le 25 Février 1631. Bassompierre ne recouvrira sa liberté que le 19 Janvier 1643, au bout de douze ans, après la mort de son ennemi. Il composa ses *Mémoires* dans sa prison, & mourut en 1646.

III. En 1674, le bagage de *Louis*, Chevalier de *Rohan*, Grand-Veneur de France, ayant été pris & fouillé dans une escarmouche à l'armée, on y trouva des lettres qui firent soupçonner qu'il avoit fait un traité pour livrer le Havre-de-Grace aux Anglais. Il fut arrêté & mis à la Bastille. Le sieur de la Tuanderie, son entremetteur, se cacha. Les preuves n'étoient pas suffisantes. On nomma une commission pour instrulementer contre l'accusé de trahison. La Tuanderie fut découvert à Rouen : on alla pour l'arrêter ;

mais il fit feu sur les affaillans , & se fit tuer sur la place. Des gens attachés au Chevalier de Rohan alloient tous les soirs autour de la Bastille corner dans des porte-voix , *la Tuan-derie est mort , & n'a rien dit* ; ils ne furent point entendus du Chevalier. Les Commissaires ne pouvant rien tirer de lui , lui dirent « que le Roi savoit tout , qu'ils avoient des preuves , mais que l'on vouloit seulement son aveu , & qu'ils étoient autorisés à lui proposer mettre sa grace , s'il déclaroit la vérité ». Le Chevalier , trop crédule , avoua tout. Alors les perfides Commissaires changèrent de langage. Ils lui dirent que , pour la grace , ils ne pouvoient en répondre , mais qu'ils avoient seulement espérance de l'obtenir , & qu'ils alloient la solliciter. Ils s'en mirent peu en peine , & condamnèrent le Chevalier à perdre la tête. On le conduisit de plein-pied à l'échafaud , par une galerie dressée à la hauteur de la fenêtre de la salle d'armes de l'Arsenal , qui donne sur la petite place , au bout de la rue des Tournelles. Il fut décolé le 27 novembre 1674. Son Procès est à la Bibliot. Royale. On peut voir les Mém. du Marquis de Beauveau. Colog. 1688 , p. 407.

IV. Les Jésuites du collège de Clermont , situé rue Saint-Jacques , à Paris , ayant , cette même année (1674) , invité le Roi Louis XIV ,

à honorer de sa présence une Tragédie que leurs écoliers devoient représenter, ce Prince s'y rendit. Ces habiles courtisans avoient eu soin d'insérer dans la pièce quelques traits de flatterie dont le Monarque, avide d'encens, fut très-satisfait. Lorsque le Recteur du collège reconduissoit le Roi, un Seigneur de sa suite loua le succès de la Tragédie. Louis XIV dit : « faut-il s'en étonner ? c'est mon collège. » Les Jésuites ne laisserent pas tomber ce mot. La nuit même, ils firent graver en grandes lettres d'or, sur un marbre noir, *Collegium Ludovicum Magni*, & le substituèrent à l'ancienne inscription qui étoit placée au-dessous du nom de Jésus, sur la porte principale du collège ( *Collegium Claromontanum Societatis Jesus* ). Et le matin la nouvelle inscription fut mise à la place de l'ancienne. Un jeune Ecolier de qualité, âgé de 13 ans, témoin du zèle des R.R. PP. fit les deux vers suivans, qu'il afficha le soir à la porte du collège.

*Abstulit hinc Jesum, posuitque insignia Regis  
Impia gens : alium non colit illa Deum.*

Les Jésuites ne manquèrent pas de crier au sacrilège ; l'auteur enfant fut découvert, enlevé & enfermé à la Bastille. L'implacable Société le fit condamner, *par grace*, à une prison perpétuelle, & il fut transféré à la citadelle de

l'Isle Sainte-Marguerite. Plusieurs années après, il fut ramené à la Bastille. En 1705, il étoit prisonnier depuis 31 ans. Etant devenu héritier de toute sa famille, qui possédoit de grands biens, le Jésuite *Riquelet*, alors Confesseur de la Bastille, remontra à ses confrères la nécessité de rendre la liberté à ce prisonnier. La pluie d'or qui avoit forcé la tour de Danaé, eut le même effet sur le château de la Bastille. Les Jésuites se firent un mérite auprès du prisonnier, de la protection qu'ils lui accordèrent; & cet homme considérable, dont la famille alloit s'éteindre, sans le secours de la Société ne manqua pas de lui donner des preuves étendues de sa reconnaissance. (Préface de M. de Rennecville, tom. 1, pag. 46-48.)

V. Le fameux prisonnier de la Bastille, connu sous le nom de *l'Homme au masque de fer*, étoit dans la chambre dite la troisième Bertaudière. On ne lui refusoit rien de tout ce qu'il demandoit; on lui faisoit la plus grande chere, & le Gouverneur ne s'asseyoit jamais devant lui. On l'obligoit de porter toujours un masque de fer, & il lui étoit défendu, sous peine de la vie, de se faire connoître. Ces circonstances ont donné à lieu diverses conjectures. L'Auteur des *Mémoires secrets pour servir à l'Histoire de Perse*, prétend que le Comte de Verman-

dois, fils naturel & bien-aimé de Louis XIV, & de Mademoiselle de la Voliere, à-peu-près du même âge que le Dauphin, mais d'un caractère fort opposé au sien, s'étoit oublié un jour au point de lui donner un soufflet; que cette action ayant éclaté, Louis XIV l'envoya à l'armée, & donna ordre à un confident intime de faire semer, peu après son arrivée, qu'il étoit attaqué de la peste, afin d'éloigner tout le monde de lui, de le faire ensuite passer pour mort; & tandis qu'aux yeux de toute l'armée on lui feroit des obsèques splendides, de le conduire en grand secret à la citadelle de l'Isle Sainte-Marguerite; ce qui fut exécuté; que le Comte de Vermandois ne sortit de cette Citadelle que pour être transféré au Château de la Bastille (en 1700), lorsque Louis XIV en donna le Gouvernement au Commandant de cette Isle, nommé *Saint-Marc*, en reconnaissance de sa fidélité. Le même Auteur ajoute, que le Comte de Vermandois s'avisa un jour de graver son nom sur le fond d'une assiette avec la pointe d'un couteau; qu'un domestique ayant fait cette découverte, crut faire sa cour en portant cette assiette au Commandant, & se procurer une récompense; mais que ce malheureux fut trompé; & que l'on se défit de lui sur-le-champ, afin d'empêcher que le secret fût divulgué. Quoique ces *Mémoires secrets* eussent été publiés neuf ans au-

paravant la première édition de l'*Histoire du siècle de Louis XIV*, comme l'observe M. Clément dans *les cinq années Littéraires* (Lettre XCIX, du premier Mai 1752, tome 2). M. de Voltaire a avancé que tous les Historiens qui ont écrit avant lui, ignoroient ce fait. Il le raconte un peu différemment, sans nommer le Comte de Vermandois. Il dit que le Marquis de Louvois étant allé voir ce prisonnier inconnu à l'Isle Sainte-Marguerite, lui parla toujours debout, & avec une considération qui tenoit du respect ; qu'il mourut en 1704 à la Bastille, & fut enterré la nuit à la Paroisse de Saint-Paul. L'Auteur des *Philippiques* (M. de la *Grange-Chancel*) dans sa *Lettre à M. Fréron*, prétend que ce prisonnier étoit le **Duc de Beaufort**, que l'on disoit avoir été tué au siège de Candie, & dont on ne put trouver le corps. Il donne pour raison de la détention de ce **Duc**, son esprit remuant, la part qu'il avoit eue aux mouvemens de Paris du tems de *la Fronde*, & son opposition, comme Amiral, aux desseins du Ministre Colbert, chargé du Département de la Marine. M. *Poullain de Saintfoy* combat toutes ces opinions sur l'Homme au masque de fer. Il recule encore l'époque de la détention de ce prisonnier à la Citadelle de l'Isle Sainte-Marguerite, fixée par M. de Voltaire à 1661, par M. de la *Grange-Chancel* à 1669, & par l'Auteur

des Mémoires Secrets à la fin de 1683. M. de Saintfoy assure que ce prisonnier inconnu étoit le *Duc de Montmoult*, fils de Charles II, Roi d'Angleterre, & de Lucie Walters ; qu'il s'étoit formé un parti dans le Comté de Dorset, où il avoit été proclamé Roi ; qu'ayant attaqué l'Armée Royale, il fut défait, pris, & conduit à Londres, où il fut renfermé à la Tour, & condamné à être décapité, le 15 Juillet 1685. M. de Saintfoy ajoute que le bruit courut, dans le tems, qu'un Officier de l'armée du Duc de Montmoult, qui lui ressemblloit singulièrement, fut prisonnier avec lui, eut le courage de mourir à sa place. Il cite *M. Hume & le Livre des Amours de Charles II & Jacques II, Rois d'Angleterre* ; & il observe, pour accréditer son opinion, que Jacques II, pouvant craindre quelque révolution qui rendit la liberté au Duc de Montmoult, pensa que, quoiqu'il lui accordât la vie, il seroit sans inquiétude en le faisant passer en France. Le Jésuite Henry Griffet, qui a été pendant long-tems Confesseur (1) des prisonniers de la Bastille,

---

(1) Les Jésuites, devenus Confesseurs des Rois, ne manquèrent pas de placer un d'entr'eux dans le poste de Confesseur de la Bastille. Cette place, peu importante dans d'autres mains, étoit dans les leur un moyen de faire des découvertes qui entroient dans les vues profondes de leur politique infernale. Aul si étoit-elle devenue héréditaire dans la Société.

qui avoit feuilleté tous les papiers les plus secrets des Archives de ce Château , & qui avoit sans doute vu le registre mortuaire qui existe dans ce dépôt , a fait une *Dissertation* très-solide sur ce problème historique. Ce Jésuite n'atteste pas que l'*Homme au masque de fer* fut le *Comte de Vermandois* ; mais il rassemble bien des raisons & des probabilités en faveur de cette opinion ; & il semble que sur cette matière le suffrage du Père Griffet doit être d'un grand poids.

VI. Le dépôt de la Bastille contient plusieurs malles de papiers de feu M. le *Duc de Vendôme* , (1) qui concernent son Histoire , & celle des guerres d'Espagne , d'Italie & de Flandres. Ces papiers furent saisis sur son fils naturel , qui étoit son légataire , lequel étant

---

(1) Louis-Joseph , Duc de Vendôme , de Mercoeur , d'Etampes & de Penthievre , Général des Galères , Grand-Sénéchal , & Gouverneur de Provence , né le 30 Juillet 1654 , fut Vice-Roi , & Généralissime des Armées de Catalogne & d'Espagne , depuis 1685 , jusqu'au commencement de ce siècle. En 1702 , il passa au commandement des armées d'Italie , où il battit le Prince Eugène , & les Impériaux ; & en 1707 , il fit la campagne de Flandres : il retourna trois ans après en Espagne , où il mourut à Vinaros , le 11 Juin 1712. Cet homme célèbre par ses exploits militaires , qui avoit le Roi Henri IV pour bisayeuil , ne laissa d'autre postérité , qu'un fils naturel qu'il fit son légataire.

soupçonné d'avoir composé la brochure intitulée *les trois Maries* (les trois MAILLYS), fut renfermé d'abord à la Bastille, & transféré dans la suite à Vincennes, où il est mort. Ces papiers sont dans un lieu humide : ils ne tarderont pas à être pourris ou rongés par les vers : & la postérité sera privée de ces matériaux précieux & uniques en leur genre.

VII. Le sieur *Vaillant*, Prêtre vertueux, mais, pour son malheur, Appellant de la trop fameuse *Bulle*, fut détenu à la Bastille depuis 1728, jusqu'en 1731. Il y fut de nouveau renfermé en 1734. Des personnes livrées à l'illusion ou séduites, débitèrent « que » ce Prêtre étoit *le Prophète Elie*, descendu « depuis peu sur la terre ; qu'il étoit à la Bastille ; » mais qu'il en sortiroit miraculeusement, & « seroit mis à mort. » Les partisans de cet Ecclésiastique furent nommés *Vaillantistes*. Les vexations que l'on exerçoit contre lui, & ses austérités, lui avoient échauffé l'imagination. Il crut quelque-temps qu'il étoit effectivement le Prophète Elie. Il s'attendoit à se voir enlever quelque jour dans un tourbillon de feu, & il l'annonçoit bonnement aux Officiers de l'Etat-Major. Le 26 Janvier 1739, le feu prit à sa cheminée, il crut être au moment de son *enlèvement*, mais le feu s'éteignit, & il

Il demeura sous les verroux , comme à l'ordinaire. Alors il se crut obligé de déclarer très-sérieusement , par écrit , au sieur Héault , Lieutenant de Police , que *lui* VAILLANT n'étoit en aucun sens le Prophète Elie , qu'il ne le représentoit pas , & n'avoit même aucune mission pour l'annoncer , agir , ni parler en son nom. Un Dimanche étant entré dans la Chapelle pour entendre la Messe , il s'empare des Ornemens , passe l'aube , met la chasuble & commence la Messe. On appelle du secours ; le Major vient , veut interrompre le Prêtre , qui continue. Le Major s'oppose , le Prêtre résiste ; & les deux champions se prennent au collet. Cette scène priva pour toujours le Prisonnier d'assister à la Messe. Il fut transféré dans la suite à Vincennes , où il est mort.

VIII. Le Comte de Lally a été près de trois ans à la Bastille. Il étoit d'un tempérament violent. Un de ses propos favoris étoit « qu'il ne connoissoit point de plaisir plus doux que celui de la vengeance , que c'étoit vraiment le plaisir des Dieux ». Il disoit : *le Parlement me jugera suivant toute la rigueur des Loix , mais le Roi me fera grâce , & commuera la peine.*

On lui avoit permis d'avoir avec lui un

Secrétaire. Il le harceloit par ses duretés continuées. Un jour ce Secrétaire ayant apperçu dans la grande cour un amas de sang caillé provenu d'une saignée de malade, qu'un valet avoit jetté par inconsidération, il fut saisi d'effroi, se crut prêt d'être supplicié; la tête lui tourna. Il fut transféré à Charenton.

Le Major de la Bastille eut ordre de conduire le Comte de Lally au Palais pour le dernier interrogatoire. M. le premier Président vouloit que cet Officier lui ôtât le cordon de l'Ordre, & les marques de ses dignités. Il refusa, & les Huissiers le firent. Le Comte de Lally reconduit à la Bastille, les promenades & les visites lui furent interdites. Les Officiers se relevaient pour lui tenir compagnie. Son Arrêt ne fut exécuté que trois ou quatre jours après qu'il eut été prononcé. Pendant ce temps, ses parens se promenoient en voiture du côté de la porte Saint-Antoine, & faisoient devant sa fenêtre la démonstration de se couper le cou. Tous leurs signaux furent inutiles, le prisonnier concentré en lui-même, ne jeta point les yeux de ce côté, & laissa tout à faire au Bourreau, qu'il eût prévenu certainement. Le Major fut chargé de le ramener à la conciergerie, & de passer dans sa chambre la nuit d'horreur qui précéda son exécution. Il s'y ren-

55

concilia avec cet Officier, qu'il avoit pris en haine. Le lendemain M. Pasquier, Conseiller au Parlement, lui dit : *le Roi est plein de bonté, il vous fera sûrement grâce, si vous déclarez ce que vous savez sur vos deux complices, &c.* Lally entra en fureur, traita M. Pasquier de perfide, lui prodigua les injures les plus grossières, proféra avec emportement les imprécations & les blasphèmes les plus horribles. Le Magistrat ordonna qu'on lui mit un baillon à la bouche. Peu après le Confesseur parut ; on lui ôta le baillon. Il fit semblant de se recueillir, tira une pointe de compas qu'il s'étoit ménagée, & s'appuya fortement dessus, voulant se détruire. On s'en apperçut, & on le désarma. Il dit : *F....., j'ai manqué mon coup.* Le Chirurgien trouva la blessure très-légère. Enfin le patient se calma, & se confessa. Il fut exécuté le Mai 1766.

La famille du Comte de Lally avoit fait le relevé de toutes les circonstances de l'exécution du Duc de Biron ; elle en sollicita inutilement la répétition. Cette famille fut moins empêtrée à sauver la personne du coupable, qu'à recouvrer les sommes immenses qu'il avoit fait passer en Angleterre.

M. de Voltaire a donné récemment des *Frâgments sur l'Inde*, où il évoque à son tribunal le procès du Comte de Lally, pour réviser l'Arrêt.

qui l'a condamné. On voit, avec un mépris mêlé d'indignation, que ce vieillard, qui se vante d'aimer le vrai par-dessus tout, & qui se donne, comme ayant vu les Mémoires les plus circonstanciés, les informations les plus secrètes du procès, ne fait qu'effleurer les moyens de justification proposés dans les Mémoires seuls de la partie condamnée. Cela suffit à M. de Voltaire pour déclamer contre le Parlement de Paris, pour lui reprocher à tort & à travers des misères de deux cents ans, jusqu'à l'Arrêt en faveur d'Aristote, sans qu'il ait eu le bon sens de se dire à lui-même que toutes les ames honnêtes seroient soulevées de cette méchanceté basse, qui profite de la circonstance où les membres de cette Compagnie, victimes de leur zèle pour la Nation, sont dispersés en exil, pour leur insulter sans pudeur. C'est bien là le coup de pied de l'âne, suivant la remarque de la *Gazette Littéraire de l'Europe*,  
année 1773.

*Fin des Remarques sur le Château de la Bastille.*

---

PRISE ET DÉMOLITION  
DU FORT  
DE LA BASTILLE,

*Pour servir de suite à l'Histoire de la  
Bastille.*

---

LA destinée d'un monument consacré au despotisme, à l'arbitraire, aux ressentimens ou aux vengeances ministérielles, à la barbare avidité de ses Gouverneurs, toujours dévoués, par une cruelle reconnoissance, aux volontés ou aux caprices du despote, devoit disparaître & s'effacer devant le crépuscule de la liberté. Cette forteresse, bâtie sans goût, comme sans nécessité, occupant dans l'enceinte d'une Ville immense un espace qu'un monument utile aux Arts ou au Commerce eût mieux rempli, plus redoutable aux paisibles habitans de la Capitale qu'à ses ennemis, coûtoit au Monarque des sommes immenses, que les dilapidations des Chefs & des subalternes même grossissoient encore impunément :

ette horrible prison , séjour des grands sortaïs & de l'ombrageux ostracisme , labyrinthe impénétrable d'un farouche pouvoir , dépôt infâme d'instrumens nouveaux de tortures & de mort , théâtre récent de la plus exécrable trahison : déjà elle n'est plus. La main de la liberté vient de frapper ses fondemens. Un Prévôt des Marchands en posa la première pierre : la première pierre qui s'en détache , va écraser la tête du dernier de ses successeurs. Un grand Roi , de grands Capitaines l'avoient jugée imprenable ; deux heures & demie de tems la font tomber entre les mains d'une poignée de Bourgeois sans expérience , & presque sans armes ; car qu'est-ce qu'une arme dans les mains d'un homme qui ne fait pas la manier ?

Il est vrai qu'ils étoient secondés par les plus braves soldats de la Nation , par les Gardes-Françaises ; mais , outre qu'ils n'y étoient pas tous , qu'auroient-ils fait eux -mêmes sans les cohortes bourgeois , tout indisciplinées qu'elles étoient ? Le patriotisme , ce sentiment nouveau , ( car le despotisme l'avoit effacé du cœur des Français ) suppléa à tous les talens militaires. On a vu la bravoure , le zèle & l'intrépidité confondre ensemble les Héros ; le laurier de la victoire couronner indistinctement toutes les têtes. Les premiers Citoyens de la conquérante Rome

55

n'étoient ni disciplinés ni aguerris ; en furent-ils moins les aieux des maîtres du monde ?

Mais n'anticipons ni sur les faits , ni sur les éloges ;achevons l'Histoire de la Bastille : c'est celle de son dernier soupir. Nous regardons comme indispensable , & on nous faura gré peut-être de reprendre les faits d'un peu plus haut. Ils ne sont d'ailleurs rien moins qu'étrangers à cette Histoire.

LE SULLY du dix-huitième siècle , M. NEC-  
KER , avoit reçu , le Samedi 11 Juillet , une Let-  
tre d'exil hors du Royaume. Il dînoit alors ; il  
lit la Lettre , achève son repas , monte en voi-  
ture avec son épouse , se fait conduire à Saint-  
Ouen ; là , il prend des chevaux de poste , &  
prend la route de Bruxelles.

Il fallut du tems pour que cette nouvelle se répandît ; mais le lendemain , Dimanche , elle est sue de tout le monde. Le même jour , au ma-  
tin , on lit dans des placards , affichés avec pro-  
fusion , que le Roi , pour maintenir le bon ordre  
dans sa bonne Ville de Paris , & pour prévenir  
les attentats de certaines gens mal intentionnés ,  
avoit cru devoir faire avancer des troupes vers  
la Capitale : & déjà la barrière de la Conférence  
est gardée par ces troupes armées de toutes pié-  
ces , & hérissée de canons. Les Champs Elysées

sont occupés par un camp: Un autre existoit au Champ de Mars. Le pont de Sèvre est gardé par des troupes & des canons. Il y a des cantonemens à Saint-Cloud, à Meudon, aux portes de Versailles. Cinq Régimens & de l'artillerie viennent d'arriver à Saint-Denis. Des travaux tracés à Montmartre, par la main de la charité, sont désignés par celle de la fureur & de la vengeance, comme devant servir à l'exécution de la plus abominable conspiration.

M. Necker est exilé, & le Baron de Breteuil est rappelé; & les Barantin, les Villedeuil, restent avec l'infame intrépidité de la scélérité.

Une succession si rapide d'événemens imprévus & extraordinaires, une explosion si soudaine & si chaude d'un complot déjà vivement soupçonné; des changemens si brusques & si désagréables au Peuple & à ses Représentans assemblés, déceloient nécessairement les projets les plus sinistres: c'étoit le manifeste de la guerre civile; ce fut l'éveil & le signal de la liberté.

Dans l'après-midi du Dimanche, les Citoyens paisibles s'étoient répandus dans les Jardins publics. Le Camp des Champs Elysées n'attiroit encore que des spectateurs, lorsque des mouvemens inquiets parmi le Peuple, la retraite précipitée des femmes & des Citoyens sans ar-

mes , la désertion subite des Tuilleries , des évolutions militaires , des cris sourds & lointains , annoncent un danger prochain. Le Palais-Royal ne peut déjà plus contenir la foule des Bourgeois alarmés , qui font entendre par-tout ce cri effrayant : *Aux armes ! vite, aux armes, Citoyens !* Bientôt l'alarme se communique. Déjà l'on voit briller dans les rues quelques épées citoyennes. Une populace active & nombreuse subitement armée de fusils , de coutelas , de sabres , de massues , de bâtons , se répand tumultueusement dans les différens quartiers de la Ville. Elle force ; elle entraîne le Bourgeois à demi - instruit , & non encore précautionné ; elle menace même d'arracher à ses foyers l'époux , le père , le fils qui ne connoît point encore ses ennemis. On ne fait bientôt plus qui l'on a le plus à redouter , d'un ennemi encore éloigné , ou d'une populace violente & facile à s'allarmer.

Ce fut cependant cette populace qui sauva Paris par son audacieuse activité. Elle avoit engagé M. Curtius , fameux Artiste en Bustes de cire , de se désaisir de ceux de M. le Duc d'Orléans & de M. Necker. En possession de ces bustes , dont la parfaite ressemblance lui rappelle le souvenir de ces deux amis du Peuple , & lui en retrace les vertus tutélaires , elle les promène dans les rues. Un crêpe blanc , qu'elle y a attaché ,

exprime sa douleur & son deuil ; & loin de manifester aucun dessein hostile , elle se fait accompagner par quelques escouades du Guet , pour maintenir l'ordre , & prévenir toute espèce de brigandage. Les troupes ennemis prennent ce prétexte pour se répandre dans la Place Louis XV , sur les Boulevards , à la Place Vendôme ; là d'infâmes soldats se précipitent au milieu d'un troupeau de femmes , de vieillards & d'enfans , qu'ils foulent sous les pieds de leurs chevaux , ou qu'ils assassinent à coups de sabres. Les bustes sont mutilés , & la populace dispersée. Cet horrible attentat frappe bientôt les oreilles des Gardes-Françaises. Ces généreux soldats de la Nation se précipitent en foule hors de leurs cazer-nes , malgré l'ordre froidement barbare de leurs Officiers. Ils volent ; & déjà soutenus de la mousqueterie & d'un canon du dépôt , ils ont balayé les boulevards d'un détachement de Royal-Allemand , & d'un autre détachement de Dragons.

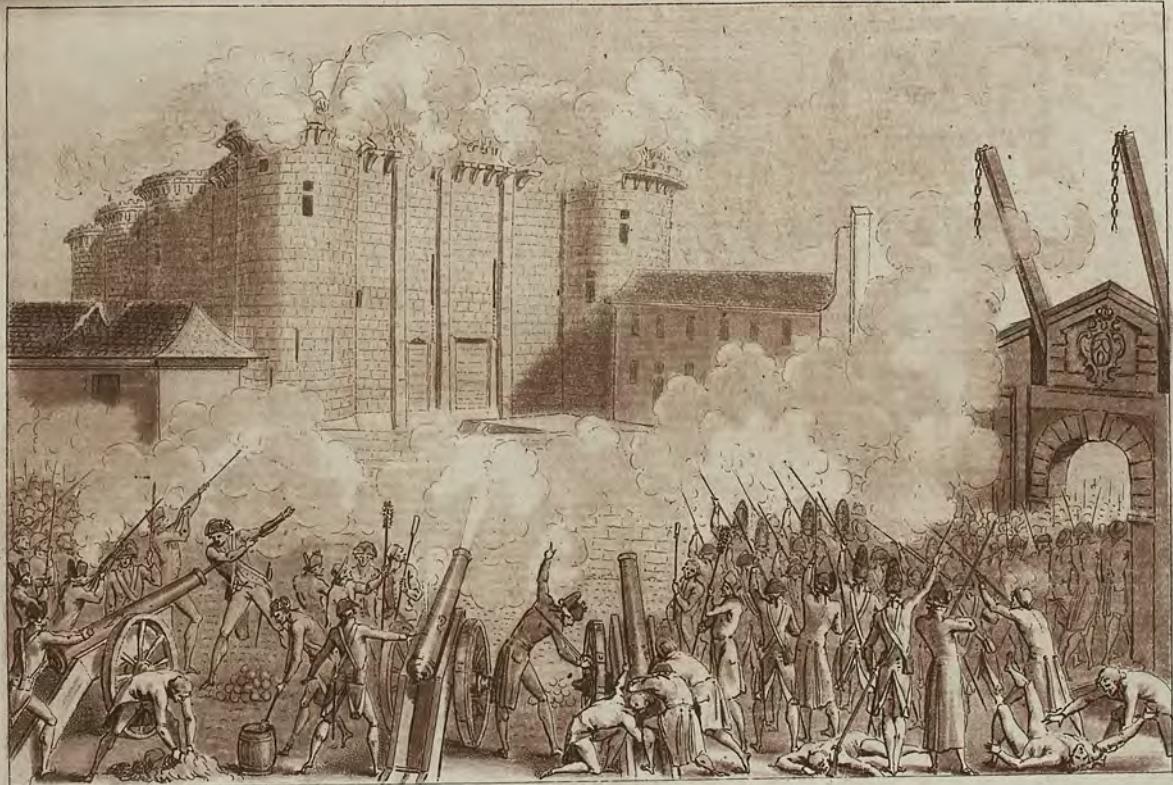
Tandis que les choses se passoient ainsi aux Boulevards & à la Place Vendôme , un Prince , pourvû d'une des grandes charges de la Couronne , & Colonel du Régiment Royal-Allemand , Lambesc , dont nous ne prononçons ici le nom que pour le dévouer à l'immortalité de la scélérateſſe ; Lambesc , à la tête de son Régiment , s'étoit jeté en furieux dans la Place de Louis XV .

le sabre d'une main , un pistolet dans l'autre ; déjà il frappe , écarte la foule des Citoyens , qui , subitement enveloppés de ces barbares , cherchoient à fuir par des chemins détournés. Les Gardes - Françaises , qui accuroient de toutes parts , se rallient sous les drapeaux de la Nation , arrêtent d'abord cette impétuosité , & obligent l'ennemi à regagner son camp. Lambesc , irrité d'une résistance que ne lui avoit pas encore fait éprouver les badines parisiennes ; Lambesc , qui n'écoute plus que les mouemens d'une orgueilleuse rage , a la bassesse de poursuivre à cheval , & armé des deux mains , un jeune Bourgeois à pied & sans armes , qui cherchoit un asyle dans le jardin de son Roi. Il l'atteint sur le Pont - Tournant , & l'assassine d'un coup de pistolet tiré à bout portant. Il pénètre dans le jardin , qu'il trouve presque désert : un vieillard , qui se retiroit avec son ami , se présente devant lui ; il lui tend ses débiles bras pour lui demander la vie ; & déjà Lambesc lui a fendu la tête de son large cimenterre. Après avoir cherché inutilement dans tout le jardin de nouvelles victimes , il se hâte de regagner le camp des Champs Elysées ; mais ce camp est abandonné dans la nuit du Dimanche au Lundi.

La conduite audacieuse de Lambesc fait soupçonner , avec quelque fondement , qu'il s'étoit

chargé de donner , en mettant le premier son Régiment en action , & en frappant les premiers coups , le signal de l'horrifique massacre , dont le plan avoit été conçu , combiné & tracé dans le secret des cabinets , par la main de ceux qui entouroient de plus près le Trône , les Princes du sang , secondés par des Ministres vils & corrompus , par des Officiers vendus à l'intérêt , & par des Aristocrates orgueilleux , intéressés au désordre , à l'anarchie , & sur-tout à la dissolution des Etats - Généraux , qu'ils regardoient comme les ennemis infaillibles de leurs droits chimériques , de leurs priviléges insultans & de leurs monstrueuses usurpations .

Mais la contenance fière & ferme des Gardes-Françaises , dont la troupe grossissoit à chaque instant , & les nombreuses cohortes des Bourgeois armés à la hâte , qui , se précipitoient au-devant de leurs vils assassins , leur en imposèrent , sans doute ; ils disparurent , ou plutôt ils s'éloignèrent ; on éclaira leurs pas toute la nuit , & le paisible Citoyen put la passer , sinon dans le repos & la sécurité , au moins dans le calme & dans le silence : mais ce silence même avoit pourtant quelque chose d'effrayant , parce qu'il étoit extraordinaire . Une sombre illumination bordoit le premier étage des maisons ; & pour la première fois , ce signal de la joie & de l'allégresse



Levachez Sculp.

*Siège de la Bastille, prise en 2 heures et demie, le 14 Juillet 1789.*



publique devint , pour le Parisien alarmé , le pré-  
sage de la terreur & de l'effroi.

Cependant un tocsin général s'étoit fait en-  
tendre dans Paris dans les dernières heures de  
la journée du Dimanche. Les Citoyens s'étoient  
rassemblés dans les Eglises , pour délibérer sur  
la chose publique , sur les dangers , & sur les  
précautions à prendre pour les faire cesser ou  
pour les prévenir ; tandis que les Gardes-Fran-  
çaises , qu'on n'appelle plus que les Gardes - Na-  
tionales , alloient présenter le combat au camp  
des troupes commandées par Lambesc : elles le  
refusèrent , & mirent bas les armes. Lambesc est  
menacé d'une défection totale. Il a l'imprudence  
de menacer ses soldats de la corde: ceux-ci se  
soulèvent , & dès le matin du Lundi , il se voit  
obligé d'abandonner & ses troupes & son camp ,  
& va porter à Versailles l'alarme dans le cercle  
abject des Aristocrates , qui , dans une détestable  
orgie , célébroient d'avance les iniques succès  
d'un complot qu'ils croyoient immanquable.

Ce même , jour l'Assemblée nationale envoie  
une députation au Roi pour lui proposer des  
moyens de pacification: le Roi , toujours obsédé ,  
toujours trompé , répond que toutes les précau-  
tions que pourroit prendre l'Assemblée , devien-  
nent inutiles ; qu'il se charge de tout , & que du  
reste , il persiste dans les intentions qu'il a déjà

manifestées aux Représentans de la Nation:

Cette préoccupation fâcheuse d'un Roi, qui, depuis le premier moment de son avènement au Trône, n'avoit respiré que le bonheur de son peuple, augmente encore les inquiétudes publiques; le danger grossit à tous les yeux; & la réponse du Roi accélère & les armemens des Citoyens guerriers, & les délibérations de ceux qui ont consacré leurs talens & leur vigilance à la sûreté communue. Les Electeurs s'assemblent à l'Hôtel-de-Ville, forment un Comité permanent, vu l'urgence & l'importance des conjonctures; ils établissent, dans toute l'étendue de la Ville, soixante Districts qui communiquent entr'eux & au Comité central de la Ville. Une Garde bourgeoise est promptement levée. Les Gardes-Françaises, les Gardes-Suisses, plusieurs soldats de divers Régimens sont incorporés dans la Milice-Parisienne, qui reconnoît pour Chef & pour Commandant-Général d'abord M. le Marquis de la Salle, puis M. le Marquis de la Fayette, à qui son héroïsme reconnu, son patriotisme, ses talens & ses vertus ont acquis l'unanimité des suffrages & des vœux: mais le Lundi, dont je décris actuellement les évènemens, on reconnoît encore les ordres & la présidence d'un traître: c'étoit de Flesselles, Prévôt des Marchands.

Le soin que je m'impose de transmettre à la

postérité des noms qui ne doivent parvenir jusqu'à elle qu'avec le sceau de la réprobation & de l'exécration qu'ils inspirent à la génération actuelle, me fait souvenir que je n'ai pas encore nommé le Chef-Commandant de cette mémorable conspiration.

Ce Chef, ce conspirateur guerrier, c'est un Maréchal de France; & ce Maréchal de France, c'est *de Broglie*; c'est lui; c'est un Français, un Citoyen, qui a eu l'insigne bassesse d'accepter le commandement d'une armée destinée à égorguer des Français, des Citoyens, sans doute pour servir, seconder une cabale odieuse, dont il doit partager aujourd'hui l'infamie, les remords & les craintes.

Nous passons sous silence une foule de faits que nous avons jugés au-dessous du pinceau de l'Histoire, & qui sont consignés dans les relations du moment. Ce jour voit armés cent mille Citoyens, & la nuit qui succède est plus calme qu'on ne devoit raisonnablement s'y attendre. La populace désarmée, ou mise sous l'influence des Gardes-bourgeoises, ne prolonge plus l'alarme dans les rues par ses courses incertaines & tumultueuses: ce fut le premier fruit de l'établissement du Comité, des Districts & des sages délibérations qui furent prises par-tout, & par-tout exécutées avec un concert inconcevable.

Le Mardi 14 Juillet, nouvelles cocardes : jusqu'à ce jour, on les avoit portées vertes : cette couleur rappelle le souvenir d'une livrée détestée, celle du Comte D'..... ; on substitue à cette couleur, qui ne peut plus parer que des traîtres & des conspirateurs, les couleurs du blason de la Ville, le rose & le bleu. Les auteurs de cet horrible complot, que la toute-puissance sans doute venoit de faire avorter, ne désemparoient toujours pas. On les connoissoit, on soupçonoit même les complices & les adhérens subalternes ; la conspiration étoit formidable, soit par le rang, le crédit & les richesses de ses fauteurs, soit par leur nombre ; on craignoit donc toujours ; & cette crainte multiplioit, à chaque instant, les soldats de la Patrie.

On croyoit encore le premier Prince du Sang, qui, par ses vertus, sa popularité, & sur-tout par les actes répétés de la plus noble bienfaisance, étoit devenu, à juste titre, l'idole des Français & par conséquent l'objet de la haine & de la vengeance d'une basse aristocratie ; on croyoit, dis-je, que M. le Duc d'Orléans étoit exilé, & peut-être tombé au pouvoir de ses ennemis. On menaçoit de mettre le Palais-Royal en cendres ; les Représentans de la Nation étoient eux-mêmes menacés d'un massacre inévitable. Toutes les barrières de la rive droite de la rivière avoient été incendiées

dans

dans la nuit du Dimanche au Lundi. Il y eut des avis que les incendiaires avoient été soudoyés par la cabale, & que cet incendie, exécuté à la même heure, & à-la-fois, n'étoit qu'une diversion imaginée par elle, pour dépayser le Parisien, & l'occuper.

Les troupes n'étoient plus aux portes de Paris ; mais les cantonnemens de Sèves, de Saint-Cloud, de Meudon & de Saint-Denis, subsistoient toujours ; on attendoit de nouveaux Régimens, & de l'artillerie. Tous les sujets d'alarmes n'étoient point effacés ; il falloit se tenir plus que jamais sur la défensive : il falloit renforcer de plus en plus l'armée parisienne ; & la Ville n'avoit point d'armes. Le Prévôt des Marchands refusoit toujours d'en donner, sous différens prétextes. Un particulier se fait introduire chez lui à son lever : il lui donne avis que les ennemis ont arrêté en chemin un convoi de munitions ; il ne s'en émeut pas ; il ordonne froidelement qu'on en prenne note.

Le besoin d'armes étoit pressant ; en attendant la détermination du Prévôt, dont on ne suspectoit pas encore le caractère, on se détermine à aller aux Invalides. On y va plutôt en foule qu'en force. On n'imagine pas que, dans la cause du patriotisme & de la liberté, il soit possible de rencontrer des dissidens. Les Invalides ouvrent

leurs portes. La foule se répand dans l'Hôtel ; fond sur le magasin des armes, s'empare de toutes celles qu'elle y trouve : on ne savoit pas encore que le Gouverneur en avoit fait enlever, la veille, six voitures, & qu'il en avoit fait cacher une quantité prodigieuse entre la voûte de l'Eglise & le toit qui la couvre. On s'empare en même-tems des canons, qu'on amène : on avoit eu soin, la veille, de se rendre maître de ceux des Casernes des Gardes-Françaises ; mais on ne s'y étoit déterminé que dans la crainte qu'ils ne fussent livrés à la main du despotisme. On assure que plusieurs de ces canons avoient été encloués ; on en accuse les Officiers ; on fonde probablement cette accusation, au moins vraisemblable, sur leur scission d'avec le Corps des Grenadiers & Fusiliers, & sur les efforts qu'ils firent pour empêcher les Gardes - Françaises de sortir de leurs Casernes les Dimanche, Lundi & Mardi.

Les armes qu'on trouve sous la main ne suffisant pas pour armer tous les Citoyens, on se résout d'aller en demander au Gouverneur de la Bastille.

Mais avant de nous livrer à l'historique des faits relatifs à la destinée de cette Forteresse, voyons ce qui se passoit dans la Ville & dans l'Hôtel-de-Ville.

L'état d'incertitude où l'on étoit toujours sur le plan de la conspiration formée contre la Capitale, &, par suite, contre la France entière ;

sur les noms, les caractères & le nombre des conspirateurs; l'extrême importance dont il étoit de recueillir, sur tous ces objets, le plus de connoissances possible; la crainte, trop fondée peut-être, que tous les Nobles, qui, du moins par le rang, tenoient à la secte aristocratique, ne désertassent la Ville; & que, triant, pour ainsi dire, par leur retraite, les victimes désignées par la seule dénomination de leur classe, les ennemis n'eussent plus eu à craindre de les confondre sous leurs coups avec leurs complices ou leurs adhérents: toutes ces considérations menèrent naturellement à l'heureuse précaution, non-seulement de retenir en-dedans des Barrières tous les Citoyens, sans distinction de rang; mais encore d'arrêter & de visiter toutes les voitures qui se disposoient à sortir de Paris. Ce fut cette précaution, dont l'événement n'a que trop justifié la nécessité, qui perdit M. de Flesselles. On découvrit des traces d'une correspondance criminelle. Une lettre, trouvée dans la poche de de Launay,acheva de le convaincre; mais il ignoroit encore qu'on eût découvert la part qu'il avoit dans cette abominable conspiration.

Pendant que les choses se passoient ainsi, un détachement des Gardes-Françaises & environ deux mille (1) Bourgeois armés, s'étoient ren-

(1) D'autres disent six mille.

dus à la Bastille. Le Gouverneur, à qui cette députation ( car c'en étoit une, plutôt qu'une armée ) avoit demandé , au nom de la Ville , des fusils & des munitions , avoit fait baisser le premier pont - levis : on s'étoit avancé , avec confiance , jusques dans la première cour ; mais bientôt après le pont - levis se haussa. Cette manœuvre étonna d'abord ; elle devint peu après effrayante. Un Canonnier , qui se trouvoit dans la troupe engagée dans ce moment dans la cour de la Bastille , s'apperçut des premières manœuvres de la plus horrible trahison. Il invite ses camarades à se ranger promptement le long des murs de la tour , pour se mettre au moins à l'abri du jeu des canons ; mais cette précaution , heureuse sans doute , n'empêcha pas qu'un grand nombre de Bourgeois & quelques Gardes - Françaises ne fussent les victimes de celui d'une mousqueterie soutenue. Le pont - levis se baisse enfin. On se hâte de sortir de ce coupe - gorge , où il n'a pas tenu au traître Gouverneur , l'infâme Delaunay , nom détesté & regardé comme une calamité par ceux qui sont obligés de le porter , de faire une horrible boucherie de ses Concitoyens.

On n'est pas plutôt instruit à l'Hôtel-de-Ville de ce procédé inouï de Launay , & que la multitude seule des témoignages force à croire , que le Comité permanent se hâte d'envoyer à ce Gouverneur une députation , pour lui demander

raison de sa perfidie & du sang qu'il a répandu à discrétion , & contre toutes les règles du droit des gens. Introduits dans la première cour , comme l'avoient été avant eux les Bourgeois , les Députés crurent remarquer qu'on se disposoit à les envelopper dans le même système de trahison : cela ne les empêcha pas de signifier à Delaunay le décret dont ils étoient porteurs. Delaunay parle , de l'intérieur , de se rendre ; & , au moment où on s'attend à une capitulation , toute la forteresse tonne , & sur les Députés , & sur les assiégeans , qui avoient suspendu l'attaque. Alors les Députés ne songent qu'à se retirer , s'il leur est possible : ils y parviennent avec peine ; mais en sortant de la Bastille , un autre danger , non moins pressant , les attend : le peuple , qui ne respire par-tout que perfidie , trahison , déception , voit encore des traîtres dans ces malheureux Députés , à qui il étoit bien permis de porter sur leurs physionomies l'empreinte du trouble , de la terreur & du désordre inseparable de ces impressions : ils ont encore beaucoup de peine à ramener le peuple à une opinion plus conforme à leurs caractères , & même à se soustraire à sa fureur.

On ne songeait encore à la Bastille que pour avoir les armes & les munitions , qu'on soupçonneit , avec raison , dans son enceinte. Tant de

trahison, tant de concert entre les traîtres, commençoint à faire ressortir de toutes les idées qui agitoient les esprits, l'idée de l'importance dont il seroit de se rendre maître de la Bastille. Sa situation, le caractère de celui qui y commande en chef, la formidable batterie dont cette Citadelle est hérissée, la quantité de munitions dont on savoit qu'elle étoit fraîchement munie, jusques aux troupes qui venoient d'y être introduites, comme garnison : tout justifioit la nécessité d'une entreprise ; mais la difficulté ne s'en montrroit pas moins à côté.

Cette dernière considération n'empêchoit cependant pas les Gardes-Françaises de s'en occuper, d'en parler, de la concerter même. Ils étoient dans cette disposition qu'animoit encore le desir de venger leurs camarades, qui, avec plusieurs Bourgeois, avoient été, le matin même, immolés à la plus lâche trahison, lorsque, environ deux heures après midi, ils furent rencontrés par un Citoyen, nommé *Hulin*, qui, après une courte harangue, se mit à leur tête, ou plutôt se mêla parmi eux,

Les Gardes-Françaises, composés, dans ce moment, d'un détachement des Grenadiers de Refuvielle, & d'un autre détachement de Fusiliers de la Compagnie de Lubersac, commandés par *Warguier*, Sergent-Major des Grenadiers, & par *Labarthe*, Sergent aux Gardes, se mettent

sur-le-champ en marche , avec trois pièces de canon qu'ils ont avec eux. Un grand nombre de Citoyens armés se réunissent aux Gardes , & reconnoissent *Hulin* pour leur Chef. Mais la cause commune rend le commandement commun ; les Militaires & les Bourgeois obéissent tour-à-tour aux Bourgeois & aux Sergens.

Cette petite armée se grossit encore sur sa route : d'autres détachemens de Grenadiers & de Fusiliers amènent cinq autres pièces de canon ; & réunis à l'armée nationale , ils prennent leur route par le Port au Bled , & par le quai qui conduit à l'Arsenal : là , on trouve encore des cohortes bourgeoises , & deux pièces de canon qui étoient venues se joindre à l'armée. Un troisième Sergent , *Richemont* , partage le commandement & la conduite du siège.

Tandis qu'un grand nombre de Citoyens armés se rassembloient par pelotons , sans ordre & sans Chef , sous le canon de la tour , par la rue & par le Faubourg Saint - Antoine , l'armée des assiégeans étoit déjà dans la première cour de l'Arsenal. Les Invalides , qui y avoient une caserne , n'étoient ni en nombre suffisant pour résister , ni même dans l'intention de s'opposer à leur approche ; ils se joignent , au contraire , à eux ; & tous ensemble pénètrent , sans difficulté , dans la seconde cour.

Dans une Histoire telle que celle dont le mérite est de n'omettre aucun des faits particuliers qui y concourent, nous manquerions à ce mérite-là même, si nous laissions échapper aucun de ceux qui peuvent servir à la gloire, à l'immortalité même des braves soldats de la Patrie.

Ce motif nous engage, avant d'entamer l'action que nous sommes sur le point de décrire, à faire connoître d'avance les noms de ceux qui ont joué un rôle marquant dans cette action. Il nous paroît sur-tout indispensable de faire connoître un Chef, que jusques-là l'armée n'avoit pu reconnoître, mais à la conduite de qui elle s'abandonna, depuis ce moment, avec cette soumission & cette confiance qu'inspirent toujours le talent & la vertu. Je veux parler de M. *Elie*, Officier au Régiment de la Reine, Infanterie, qui se trouva, sans le vouloir, ou du moins sans l'avoir sollicité, chargé en chef de l'expédition ; mais, toutefois, sans exclusion ni du Bourgeois ni des Sergens aux Gardes que nous avons déjà nommés. Par-tout c'étoit moins concurrence que concours de commandement & d'obéissances, de force & de talens, de zèle & de prudence, de patience & d'ardeur. Un avis sage étoit-il ouvert ? on le suivoit, sans s'informer s'il venoit d'un Chef ou d'un Soldat ; tout est chef par le talent ; tout est soldat par le patriotisme ; tout

Français par le courage , la bravoure & l'intrépidité.

Un Canonnier du Corps-Royal de la Marine de Brest , arrivoit ce jour-là même de cette Ville. *Canivet* ( c'est le nom de ce Canonnier ) venoit passer quelques jours avec un oncle qu'il avoit dans cette Capitale. Il apprend l'expédition projetée contre la Bastille : il juge son bras & son talent utiles à une aussi grande entreprise : il brûle d'ailleurs de signaler les premiers instans de son arrivée , par un acte de patriotisme & de dévouement. Il ne se souvient plus de la fatigue d'un long voyage , & c'est à un siège qu'il veut aller prendre les premiers instans d'un bien juste repos. Il joint l'armée , se nomme , se fait connoître , & il est chargé de la direction d'un canon. On verra combien il fut se rendre utile , & combien son habileté contribua au succès d'une entreprise qui ne passoit encore que pour une courageuse témérité.

Le crime des assiégés suffissoit bien pour les faire tenir sur la défensive : ils ne se dissimuloient pas que la vengeance animeroit le courage , & que l'une & l'autre opéreroient des prodiges. Ils étoient donc préparés à tous les événemens. D'ailleurs , ce Fort , qui se défendoit par sa seule structure & par sa situation , étoit encore défendu par une garnison composée d'une compagnie

d'Invalides , & d'un détachement de troupes Suisses. Vingt-sept pièces de canon commandoient les environs du Fort , & plongeoient sur les assiégeans constamment à découvert. Un fossé large & profond en interdisoit absolument l'approche à des troupes dépourvues des instrumens & des machines qui sont en usage dans les sièges. Que de raisons de sécurité d'un côté , tandis que de l'autre , il falloit un miracle pour justifier une entreprise naturellement extravagante ! Qu'on ajoute aux considérations rassurantes des assiégés l'attente d'un secours promis avec la même certitude & à la même époque par deux conjurés , le Prévôt des Marchands de Flesselles , & l'Allemand Bezenval , Colonel des Gardes-Suisses. « Amusez les Parisiens pendant quelque tems , écrivoit l'un au fidèle Gouverneur de Launay ; vous serez certainement secouru à telle heure. Tenez bon jusqu'à telle heure , écrivoit l'autre ; je viendrai à votre secours ».

Les assiégeans ignoroient encore cet abominable concert du Gouverneur avec les ennemis du dehors. Je me hâte de faire cet aveu pour laisser à l'impétuosité française tout l'honneur d'un succès qui ne peut être imputé à aucune autre cause.

Parvenus à la Cour des Salpêtres , les assié-

geans sont arrêtés d'abord par le feu des ennemis : c'est-là le moment où l'action s'engage & devient furieuse. Canivet avance avec sa pièce de canon , dont il ne fait d'abord qu'une décharge , après que les Grenadiers & les Fusiliers des Gardes-Françaises ont fait un feu de file.

Des troupes qui cherchoient à approcher du fort , par la porte de la rue Saint-Antoine , entretenoient de leur côté un feu de mousqueterie inégal , mais soutenu ; il fut sans beaucoup d'effet. Ils parvinrent cependant à occuper la garnison de ce côté-là , puisque des morceaux de mitraille allèrent tomber dans les maisons situées près le monastère des Génovéfins , & qu'on a vu des femmes & des enfans sauter , danser , chanter & crier à la victoire , en voyant passer dans la rue Saint-Antoine des boulets sur leurs têtes. L'armée des assiégeans se disposoit cependant à pénétrer plus avant ; mais des voitures de fumier interceptoient le passage de la seconde voûte : on ne pouvoit , sans un danger manifeste , perdre beaucoup de tems à écarter ces voitures , & à déboucher le passage. Le canon de la tour , chargé à mitraille , & la mousqueterie de la garnison plongeoient dans cette cour , & choissoient , pour ainsi-dire , les victimes. Le sieur Elie , que nous avons déjà fait connoître , traverse hardiment le feu , & fait dé-

ranger les voitures. On parvient enfin à la seconde voûte; on s'empare du logement des Invalides, d'où l'on tire sur les embrasures de la forteresse, pour étouffer le feu des ennemis. Un canon est établi en face du Pont-levis, par les ordres du sieur Hulin: son projet étoit de couper, s'il étoit possible, les chaînes du Pont-levis, afin qu'une fois baissé, on ne pût pas le relever. De pareils traits de prudence sont toujours des coups décisifs. Le succès répondit à son attente, les chaînes furent en effet brisées. Les assiégés n'auroient pu ni prévoir ni empêcher cet accident; mais pour plus grande sûreté, on avoit fait mettre le feu au fumier, que le sieur Elie avoit fait écarter; & l'épaisse fumée qui s'en éleva, déroba aux assiégés toute la manœuvre de l'armée. C'est ainsi qu'on étoit parvenu à la dernière cour, malgré le feu extrêmement vif de la forteresse.

Il s'étoit soutenu pendant près de deux heures, avec une vigueur toujours croissante, lorsque de Launay fit arborer le pavillon blanc au haut de la tour de la Barinière: les assiégeans n'y eurent aucun égard. De Launay n'y comptoit peut-être que pour exécuter une nouvelle trahison. Hulin avoit donné ordre à six Grenadiers de ne s'occuper d'autre chose que des crenaux du pont-levis, & de les balayer sans cesse: rien

n'incommodoit tant les assiégeans que le feu qui partoit de ces crénaux.

Pendant ce tems-là, le sieur Elie faisoit pointer un canon contre la calotte de la Forteresse, & changeoit ainsi la disposition de l'attaque qui étoit dirigée contre les flancs. Ce fut encore Canivet qui eut la direction du canon, & qui le servit si bien, qu'il parvint à faire une brèche au haut de la tour, tandis que des fenêtres qui dominoient sur la Bastille, un feu soutenu, dirigé entre les crénaux, empêchoit les assiégés d'en approcher, & rendoit, par conséquent, leur mousqueterie inutile. Sans cette heureuse manœuvre, il est à présumer qu'un très-grand nombre des assiégeans eût été la victime de son audace & de son intrépidité.

Désespéré de voir que son signalement ne produisoit aucun effet, de Launay eut recours à un autre stratagème. On vit sortir, des fentes du pont-levis, un papier écrit, mais dont l'éloignement rendoit la lecture impossible. Un particulier inconnu va chercher une planche, au moyen de laquelle on puise approcher du papier. Mais ce malheureux tombe dans le fossé avant qu'il puise l'atteindre, & y perd la vie.

Le sort de cet infortuné n'intimide personne : un nommé *Maillard*, Porte-Enseigne, remet son drapeau entre les mains de son voisin, passe

sur la même planche , arrache le papier , & la porte heureusement au sieur Elie. C'étoit une espèce de capitulation conçue en ces termes : « Nous avons vingt milliers de poudre : & nous » ferons sauter la garnison , & tout le quartier , » si vous n'acceptez pas la capitulation ». On ignore quels en étoient les articles.

Cette menace ne fit pas plus d'impression que le drapeau blanc. On fit avancer trois pièces de canon , qui furent pointées contre le pont. Dès la première décharge , l'ennemi voyant qu'on s'attachoit au pont , fit baïsser le petit pont-levis de passage qui est à côté , & sur la même ligne de l'entrée de la Forteresse.

Une pareille manœuvre ne pouvoit être qu'une suite du système de perfidie que de Launay avoit développé dans tous les points de sa conduite. Il n'y eut personne qui ne sentît ce nouveau piège tendu à l'impétuosité française. Il pouvoit à peine passer sur ce pont deux personnes de front ; de Launay auroit , comme le matin , laissé entrer dans la cour un certain nombre d'assiégeans. Il les eût ensuite fusillés à discrétion ; le reste des assiégeans auroit , pour ainsi dire , défilé deux à deux devant la garnison , qui auroit eu toute la facilité de les égorer , & toute l'armée nationale eût ainsi péri en détail dans une cour longue de cent vingt pieds sur quatre-vingt de large.

Ces réflexions, que chacun dût se faire, n'empêchèrent pas les sieurs Elie, Hulin & Maillard de sauter sur le petit pont.

Mais les Gardes-Françaises eurent la prudence de former, à l'autre bout, une barrière pour empêcher que la foule des assiégeans ne se précipitât sur le pont. Cette précaution honore plus les Gardes-Françaises que tous les traits de bravoure qui les ont d'ailleurs si noblement distingués. Ils sauverent l'armée.

Cependant, les intrépides Héros qui s'étoient élancés sur le pont sommoient la garnison de baisser le grand pont-levis. Alors la porte du petit passage s'ouvre. Le sieur Elie entre le premier, suivi des sieurs Maillard, Hulin & *d'Arné* Grenadier. La barrière tenoit toujours ; mais on baïssoit enfin le grand pont-levis. Cependant, avant que l'armée eût été introduite dans la Citadelle, *d'Arné* & Maillard s'étoient déjà saisis de la personne du traître Gouverneur, qu'on avoit trouvé dans la Cour. Il fut remis aux sieurs Elie & Hulin. Il avoit alors entre les mains une canne à pomme d'or & à épée, dont il voulut se percer : *d'Arné* l'en empêcha, & lui arracha la canne.

On dit que, dans ce moment, un reproche de la vertu s'exhala de l'organe impur de Delaunay :  
 « J'ai trahi ma Patrie, dit-il avec l'accent du

» désespoir ». Sans doute il l'avoit trahie ; mais il avoit aussi violé le droit des gens dans la personne des Bourgeois & des Gardes - Françaises , qu'il avoit fait fusiller le matin dans la cour de la Forteresse ; & l'impossibilité de la trahir encore fut le seul terme à ses trahisons. Le Major de la place fut la première victime immolée à la juste vengeance des assiégeans. Il eut la tête tranchée sur le lieu même , ainsi que quelques Canonniers trop dociles aux ordres d'un traître. La garnison consistoit encore en quelques Invalides , & environ trente Suisses , & un Officier à leur tête. Ils alloient également être immolés aux mânes de tant de braves soldats de la Nation qu'ils avoient eu la lâcheté d'égorger à discrétion : mais le sieur Elie , qui avoit mérité une si grande considération de l'armée dont il venoit de diriger si heureusement les opérations , sauva la garnison de la Bastille. Ce trait d'humanité n'eût pas manqué à sa gloire ; mais il y ajouta.

Ainsi tomba , sous les premiers coups de la liberté , après deux heures & demie de siège , cette affreuse Forteresse , jugée plus d'une fois imprenable par les Héros du despotisme.

Cependant le Peuple , impatient du supplice de l'infâme de Launay , laissoit appercevoir la plus grande difficulté d'emmener le Gouverneur à l'Hôtel-de-Ville , pour y subir une condamnation

nation légale. Le sieur Elie & Hulin, suivis d'une forte escorte, marchoient devant lui ; mais ni eux, ni l'escorte ne purent le garantir de plusieurs mauvais traitemens, qu'ils partagèrent même en partie, tant la fureur du peuple étoit aveugle & terrible. Les huées, les cris d'indignation, les imprécations, la voix terrible de la vengeance qui s'élève du sein d'un peuple immense, & justement irrité : les bénédictons, au contraire, les accens de l'allégresse, les acclamations de la reconnaissance publique que ce même peuple fait entendre autour de ces généueux vengeurs; les lauriers & les palmes qui leur sont offerts de toutes parts, furent, après ses remords, le premier supplice de de Launay. Arrivé à l'Hôtel-de-Ville, la fureur plébéienne monte à son comble ; &, sans le vouloir, elle épargne à sa victime un supplice nouveau, celui d'être interrogé & condamné peut-être par un complice non moins traître que lui, de Flesselles, Prévôt des Marchands. Arraché des mains de ses conducteurs de Launay est percé de mille coups ; & déjà sa tête odieuse, séparée du tronc, va souiller la fange du sang impur de la trahison & de la scélératessen.

Cependant on brisoit, à la Bastille, les fers des prisonniers, parmi lesquels se trouvoit, dit-on,

l'ancien Comte de Lorge, dont les cheveux avoient blanchi dans une captivité de quarante ans. On y établit une bonne garnison, après s'être emparé de toutes les clefs; & on se livra à des recherches, d'autant plus importantes, que la Bastille renfermoit encore dans son sein des principes de destruction qu'on ignoroit.

Plusieurs détachemens des Gardes-Françaises, qui, malgré leur bouillante impatience, n'avoient pu se trouver à l'action de la Bastille, n'en étoient pas moins accourus dans le dessein de se rendre utiles: ils le furent en effet; & voici comment. J'ai déjà dit qu'on s'étoit livré à une scrupuleuse recherche dans une prison moins vaste encore qu'effrayante par la prodigieuse quantité de ses portes, de ses escaliers, de ses détours, & de ses souterreins. Il y avoit, sans doute, de quoi occuper une armée entière. Un Caporal, nommé *Vernier*, parvient à un caveau qu'il trouve fermé: comme il se met en devoir de l'enfoncer, un Officier, qui se trouve-là à point nommé, veut s'y opposer. Dans les premières conquêtes de la liberté, tout ordre qui contrarie les premières jouissances de cet auguste & légitime avantage, est sûr d'éprouver une sainte résistance au sein même de la subordination: le Caporal passe outre; enfonce la porte; apperçoit un homme cuirassé, couché sur des

barils de poudre. Le premier soin de Vernier est de sauter sur cet homme qui feignoit de dormir ; il le fouille ; trouve dans ses poches un briquet, de l'amadou, & une pierre à fusil : à ses côtés est une traînée de poudre qui va aboutir au milieu des barils, & une mèche au bout de la traînée vers la porte. Cet homme est pendu sur le champ ; on assure cependant l'avoir vu promener par la populace dans les rues de Paris.

Cet événement, qui présentoit un danger tout aussi grand que celui de l'insolente capitulation du Gouverneur, ajouta encore à l'importance & à l'exactitude des recherches. Même danger se manifeste encore en un autre lieu. Une patrouille de Gardes-Françaises rencontre un polisson de dix à onze ans, qui paroissoit avoir rodé sans objet dans la Forteresse, armé d'une torche allumée, & qui, dans ce moment, cherchoit à mettre le feu à des barils de poudre, l'un desquels étoit crevé, & lui avoit peut-être fait naître l'idée d'une explosion plus divertissante à ses yeux que dangereuse.

Tandis qu'à l'Hôtel-de-Ville le Comité permanent donnoit de justes éloges à la bravoure & à la conduite des Héros qui s'étoient signalés à la prise de la Bastille, il offroit la couronne civique au généreux Elie, dont le patriotisme & l'habileté étoient au-dessus de tous les éloges.

On alla jusqu'à lui offrir l'argenterie de de Lau-  
nay , comme un butin légitime fait en bonne  
guerre.... « Je ne pourrois , sans me déshonorer ,  
accepter rien de ce qui auroit pu servir à l'u-  
sage d'un traître , s'écrie M. Elie avec un  
mouvement de surprise qui pouvoit en paroî-  
tre un d'horreur , & sur-tout un don de cette  
nature Ne fais - je pas , Messieurs , que c'est  
sur ce vil métal que reposent , en dernière ana-  
lyse , les priviléges , les droits & les prérogati-  
ves des Aristocrates & des Courtisans ? Ne fais-  
je pas qu'il réunit tous leurs vœux , & qu'il ex-  
cite toutes leurs intrigues , qu'il allume toutes  
leurs passions ? Ne fais - je pas que c'est à ce métal  
que se réduisent toutes les graces sollicitées ,  
mendiées , extorquées à la Cour ? Ne fais - je pas  
que les sentimens les plus élevés , les vertus  
même les plus expansives , la bienfaisance & la  
générosité , que cette classe orgueilleuse a cru  
s'arroger avec une insolente exclusion , ne sont  
que des moyens imaginés pour masquer , déro-  
ber la plus insatiable cupidité ? Ne fais - je pas  
enfin que c'est ce métal odieux qui a fait tracer  
l'horrible complot auquel nous nous étonnons  
encore d'être échappés ? C'est avec lui que de vils  
mercénaires ont été payés ; c'est lui qui a posé  
la justice & l'humanité ; c'est par son secours  
que des armes meurtrières ont été rassemblées de

toutes parts contre la Capitale ; c'est ce sordide métal qui a conduit aux portes de Paris ces hordes de barbares que nous devons repousser jusques dans leurs affreux repaires..... Non , Messieurs , laissez-moi jouir sans reproche du peu de part que vous voulez bien m'accorder au succès de l'entreprise que le Dieu des Armées a seul conduite , & dont nous n'avons été que les aveugles instrumens. J'accepte , avec orgueil , la couronne que vous m'offrez , moins comme une récompense que comme un nouvel engagement que je contracte envers ma Patrie , de lui consacrer , en tout tems & en toute occasion , mon bras , ma fortune & ma vie ».

Cette noble fierté , qui s'allioit si bien avec la plus douce modestie , & qui fut vivement applaudie , attestera à la postérité , que le désintéressement , la grandeur d'ame , & la solide vertu ne sont pas toujours circonscrites dans le cercle de la Noblesse : & cette classe , qui s'honore en effet de quelques préceptes de magnanimité , qui n'aboutissent presque tous qu'à un barbare point d'honneur , peut envier encore au modeste roturier des vertus qu'elle aime mieux dédaigner qu'imiter.

On avoit , comme nous l'avons déjà dit , trouvé sur de Launay une lettre signée de de Flesselles , qui attestoit sa trahison : au même

instant, un particulier se lève du milieu de l'assemblée : « Avant de subir le sort des traîtres, » dit-il, en se mettant en face du Prévôt des « Marchands, laissez-moi dévoiler les injustices » dont j'ai personnellement à me plaindre pen- « dant ton intendance à Lyon. Je t'ai suivi dans » la Capitale & dans ta nouvelle place ; & j'ai » dit : cet homme va signaler ses nouvelles » fonctions par des atrocités..... Je ne me suis » pas trompé..... Regarde..... Me reconnois- » tu » ? La conviction environnoit déjà de Fles- selles : il ne répond rien à la vive apostrophe qu'on s'est osé permettre dans une assemblée qu'il préside encore. Un murmure d'indignation s'élève de toutes parts. Le tumulte, les cris suc- cèdent au murmure. Une agitation vive, des mouvements se font remarquer. Le Prévôt des Marchands est saisi ; on l'entraîne hors de la salle. A peine est-il sur le haut de l'escalier exté- rieur, que tous les genres de mort lui sont pré- sentés ; il les subit tous, & presque à la fois. Il est pincé, pendu, décapité ; & son corps, long- tems foulé aux pieds, est traîné dans la fange par la populace, dont la fureur se prolonge jusques sur ses restes inanimés.

Telle fut la fin d'un Intendant qui acheta la faveur du despotisme au prix d'une administra- tion dure, injuste, arbitraire ; & qui, livré plus

que jamais au despotisme par une place qui l'y lioit de plus près, osa tremper dans la plus abominable conspiration qui se soit fait lire dans l'Histoire de tous les Peuples.

Lorsque l'Histoire a tracé les grands traits du despotisme qu'il occupoit, elle ne dédaigne pas les faits isolés, les détails peu considérables qui y ont quelques rapports ; mais elle les détache, pour ainsi dire, du corps de l'ouvrage, pour les présenter ensuite un à un, & en faire une espèce de galerie où le spectateur parcourt & choisit les objets qu'il trouve plus conformes à son goût ou à sa manière de voir & de sentir. Quelques-uns des faits que nous allons rapporter, ne seront pas sans intérêt : plusieurs même contribueront à développer le caractère de la Nation Française, dans les individus mêmes à qui l'orgueil ou le préjugé refusoient un caractère.

Un Magistrat, dans une loge, dans un boudoir, ou assistant à une toilette, ne ressemble en rien à un Magistrat sur le siège. Là c'est un petit maître en cheveux longs, ou en habit brodé ; ou c'est un galant polisson en chenille, débitant des fadeurs ou des inutilités, persiflant à dessein la morale des mœurs, réchauffant avec l'esprit les lieux communs du libertinage & de l'irreligion, tantôt avec la nonchalance de la volupté, tantôt avec l'étourderie du papillo-

nage ; chantant, pirouettant, souriant, faisant des mines. Ici, assublé d'une longue & vaste robe noire, cachant la dentelle & la batiste sous un collet de crêpe, majestueusement assis sur les fleurs de lys, les yeux gravement attachés sur la lice des plaideurs, il médite, il prépare, dans un silence imposant, une opinion sévère qui va plonger dans une maison de force la femme adultere dont le libertinage effronté a enfin lassé la prudente longanimité d'un époux débonnaire, maintenant dévoué à la honte, au ridicule & aux brocards.

Voyez un soldat dans un lieu de débauches accolé d'objets infames & dégoûtans: la brutalité, la crapule, la bêtise, le libertinage semblent se disputer l'air, le maintien, les traits & les propos de cet enfant défiguré de Mars. Ses vêtemens même, son linge semblent avoir contracté la malpropreté du lieu & de la compagnie qui le déshonorent; vous décidez sur-le-champ que cet homme est né dans la lie de la dernière classe. Le tambour se fait entendre; il appelle les guerriers sous les drapeaux de la Patrie; il y vole: voyez-le maintenant sous les armes, le sang-froid du Héros est dans ses regards, qu'anime déjà le courage. Sa contenance est fière, sa démarche hardie & assurée; il marche vers la Bastille, où la mort l'attend peut-être.

J'ai vu les braves Gardes-Françaises , marchant réunis vers cette prison , faire alte dans la rue Saint-Honoré , qu'ils occupoient encore. Des Citoyens s'empressent de profiter de ce moment de repos , pour se livrer aux mouvemens de patriotisme & de fraternité qui les anime. J'ai vu des brocs & des verres pleins de vin , courir inutilement les rangs : c'est de l'eau qu'il nous faut , s'écrient ces généreux défenseurs de la Patrie : pas un seul verre de vin n'est accepté.

Un jeune Bourgeois , en faction , voit venir à lui un homme , qui , par sa démarche , annonce le dessein de passer insolemment contre la consigne générale. Le factionnaire l'arrête , & lui ordonne de rétrograder. Celui-ci , sortant un pistolet de sa poche , l'appuye sur la poitrine du factionnaire , qui , sans être ému , & fort de sa fidélité à son devoir , lui dit : « Tirez , si vous l'osez ; mais vous ne passerez toujours pas ». L'inconnu fut arrêté par une patrouille , conduit au Corps-de-garde , & désarmé.

Lors de l'expédition de la Bastille , on a vu des femmes pousser , plutôt qu'encourager leurs maris , à en partager les dangers. Une de ces Romaines modernes , dont l'époux étoit , en ce moment , en faction à un poste , le força à joindre l'armée des assiégeans ; & pour sauver en même-tems le devoir & l'honneur de son époux , elle

prit son fusil , & garda son poste jusqu'à ce qu'on vînt la relever. Surprise de trouver une femme à la place d'un homme , la Garde l'interroge : —Qui êtes-vous ? —La femme d'un Français ? —Pourquoi êtes-vous-là ? —Je tiens la place de mon mari. —Où est votre mari ? —Au champ de l'honneur , dans l'armée nationale. Ce trait peut trouver , sans doute , des admirateurs : quant à moi , si je considère nos mœurs & la nature de notre Gouvernement , peu s'en faut que ce fait ne me paroisse au moins exagéré. Je fais bien que , pour l'honneur de la nature & de l'amour conjugal , je ne voudrois pas avoir beaucoup de ces traits à admirer. Des Gardes - Françaises , suivis d'une nombreuse populace armée , se rend au Dépôt , pour en enlever les canons. La première personne qui se présente , c'est le Colonel , M. le Duc du Châtelet , qui refuse net de les livrer. La populace , déjà indisposée contre ce Colonel , propose tout haut de le massacer. Un Grenadier se tourne aussi-tôt vers la populace , & leur dit : Vous vous trompez , mes camarades , M. le Duc ne refuse rien.

Forcé par la crainte à la reconnaissance , le Duc interroge le Grenadier : quel est ton nom , Grenadier , lui dit-il avec l'enthousiasme d'une vive gratitude ? —Mes camarades s'appellent comme moi , répond le fier Grenadier.

Un fait plus intéressant, plus digne de notre admiration & de notre reconnaissance, c'est cette fameuse Séance de l'Assemblée nationale, qui, pendant soixante heures non interrompues, ne désespère pas de la Salle des Délibérations, au milieu des troubles, des alarmes & des vives agitations qui régnent dans la Capitale, & sous leurs yeux, menacée elle-même d'un massacre général. Tels étoient les sentiments romains, qui, voyant Rome tombée à la discréption des Gaulois, attendaient la mort assis tranquillement au-devant de leurs portes dans leurs chaires curules.

Ce dévouement généreux de douze cents Sages assemblés au nom de la Nation, étoit bien imposant, sans doute; mais il n'eût probablement pas suffi, pour conjurer l'orage qui se formoit sur leurs têtes: le plan étoit tracé de longue-main; un Desprémenil, Conseiller au Parlement de Paris, & le plus insolent des Aristocrates, faisoit servir à un vil espionnage l'honneur qu'il avoit eu, on ne sait trop comment, d'être admis au nombre des Représentans de la Nation; on sait, on dit du moins, qu'il rendoit au Prince de Condé, l'ame de la conjuration, un compte exact & assidu de tout ce qui se passoit dans cette auguste Assemblée: toutes les mesures étoient prises; & elles étoient d'autant plus infaillibles, que le complot se dé-

veloppoit sous le nom & l'autorité du Roi , horriblement circonvenu. Le plan de l'attaque , surtout , étoit si bien concerté , que son auteur & ceux à qui l'exécution en étoit confiée , ne prenoient pas la peine de douter du succès.

Le Maréchal de Broglie avoit le commandement général. Il avoit sous ses ordres cinquante mille Français , & six mille hommes de troupes étrangères , telles que Suisses , Hussards , Allemands , &c. Le premier Ecuyer du Prince de Condé , d'Autichamp , étoit Maréchal-des-Logis. Bezenval commandoit le Camp du Champ de Mars. Les autres Chefs de l'armée étoient *Choiseul* , *Narbonne-Freslard* , le Prince *Lambesc* , Colonel de Royal-Allemand , *de Lambert* , *de Telhuses* , *de Berchiny* , le Duc *du Chatelet* , Colonel des Gardes-Françaises , & Député de la Nation. Cent quatre-vingt pièces de canon , de tout calibre , devoient battre Paris en plusieurs points. Le canon de la Bastille devoit protéger l'entrée des ennemis par le Faubourg Saint-Antoine ; tandis qu'une batterie formidable , placée sur la butte Montmartre , devoit foudroyer le nord de Paris : cinq Régimens , postés à Saint-Denis , devoient fondre sur le Faubourg de ce nom.

Quatre Régimens d'Infanterie Allemande devoient entrer par la barrière d'Enfer. Au même moment , *Lambesc* , à la tête de Royal-Allemand ,

& d'un Régiment de Dragons, déjà campé aux Champs Elysées, avoit ordre de suivre les quais, de s'emparer du Pont-Royal & du Pont-Neuf, de les garnir de canons & de troupes, & d'aller, du même tems, s'emparer de l'Hôtel-de-Ville, en enlever les Magistrats & les Archives. Le pillage du Palais-Royal étoit promis aux Hus-sards, qui seroient entrés par la porte Saint-Honoré.

On avoit prévu jusqu'au cas que les Parisiens se présenteroient aux Invalides pour en enlever les armes. Mais outre que l'Hôtel paroissoit aux ennemis suffisamment gardé, il étoit encore protégé par le Camp du Champ-de-Mars, qui, au premier coup de fusil des Invalides, devoit fondre sur les Parisiens désarmés.

Un coup de canon devoit être le signal. La dixième heure du soir étoit l'époque fixée. A ce signal, Lambesc devoit fondre, le sabre à la main, & gagner les ponts à travers des flots de sang, s'il le falloit.

On a vu que ce Chef sanguinaire, ce rejeton des perpétuels ennemis de la France & des Bourbons, ivre de son barbare projet, entraîné par le courage de la férocité, impatient de carnage, n'avoit pu apparemment attendre l'heure ni le signal : le ciel avoit sans doute mis dans son cœur cette farouche impatience, pour faire avor-

ter cet abominable complot , & pour sauver un peuple dont une longue oppression avoit enfin excité sa miséricorde.

Le Lieutenant - Général de Police donne sa démission ; & dès ce moment , la liberté voit encore s'évanouir un ministère qui n'étoit jamais confié qu'à des hommes vendus au despotisme , ministère , je ne dirai pas odieux , parce que les injustices personnelles n'ont jamais une grande publicité , & qu'elles ne frappoient que des individus qui craignoient encore de se plaindre ; mais je dirai : Ministère onéreux par les sommes considérables qu'il coûtoit au Fisc , dont la plus grande partie n'étoit employée qu'à la fortune du Ministre ; ministère , dont l'espionnage étoit le principal ressort ; l'arbitraire , la principale législation ; une aveugle obéissance aux volontés du Despote & de ses Ministres , le principal devoir. C'est la Municipalité qui exerce aujourd'hui ce ministère qui lui appartint de tout tems. L'on ne peut qu'espérer qu'il fera rempli à moins de frais , avec plus de vigilance , de noblesse & d'impartialité.

La démolition de la Bastille devoit être le premier sacrifice du patriotisme à la liberté : mille ouvriers y sont employés ; & déjà ce colosse effroyable du despotisme ne montre que des ruines qui attestent sa chute. On parle d'élever à la

place un monument à Louis XVI, *Régénérateur de la Liberté Française*. Le plan de ce monument est dans tous les cœurs ; mais c'est au génie à lui donner une forme convenable , & à l'exécuter.

Les troupes cependant conservoient leurs campemens , excepté celui des Champs-Elysées & du Champ-de-Mars ; ce dernier fut même abandonné par les soldats , dont la désertion fit craindre avec raison celle des autres Troupes : c'est à cette défection sur-tout , que Paris doit son salut , quoiqu'elle ne fût pas générale , & que les Troupes étrangères sur-tout , demeurassent toujours fidèles aux ordres de leurs barbares chefs.

L'Assemblée- nationale , profondément pénétrée des malheurs dont la Capitale demeuroit menacée ne savoit quel parti prendre , lorsqu'un de ses membres , le Duc de Liancourt , conçoit le généreux dessein de se sacrifier au salut de tous. Il ne communique son projet à personne , il se rend au Château , va aux appartemens des Princes ; tout accès est fermé. Il ne perd ni l'espoir , ni la présence d'esprit Il court à l'appartement du Roi , force la sentinelle , ouvre la porte ; & il est déjà aux pieds du Monarque. « Sire , dit-il , avec l'éloquence » du sentiment , on s'égorgé à Paris , le sang

» de vos sujets coule impunément sous le fer des  
 » brigands que Votre Majesté a mis dans la main  
 » des ennemis de la Nation & de votre Couronne.  
 » Sire, on vous trompe cruelement, on en  
 » veut à votre repos, à votre gloire. Un hor-  
 » rible complot est prêt à le renverser dans des  
 » flots de sang & sur les cadavres palpitans des  
 » Français qui vous adorent & vous plaignent ».

Il lui raconte, avec la précision de l'allarme, la brutale fureur de Lambesc, l'infame assassinat qu'il a commis aux Tuileries dans la personne d'un foible vieillard, l'énergique résolution des Parisiens armés au nombre de cent mille, la prise de la Bastille, les sanglantes exécutions de son Gouverneur & du Prévôt des Marchands, les horreurs d'une proscription ferme contre les vils auteurs des désordres publics ..... Il n'en a pas tant fallu pour porter le trouble dans le cœur d'un Roi bon & trompé. L'étonnement, l'indignation, l'attendrissement se peignent tour-à-tour sur son visage. Des larmes paternelles coulent de ses yeux. Les odieux Ministres qui l'environnoient éprouvent les premiers effets d'une généreuse colère. Ils sont ignominieusement chassés, le Roi court se jette dans les bras de ses enfans. Aidez - moi , dit-il aux Représentans de la Nation assemblés depuis soixante heures ; aidez-moi à sauver l'Etat.

Le

Le renvoi des troupes est déjà signé, une députation de cent Députés est destinée à rapporter dans la Capitale des paroles de paix. Elle y annonce l'arrivée prochaine du Roi, & ce jour devient pour les Français un jour de joie & de consolation.

Il arrive, ce jour fortuné : une bourgeoisie nombreuse sous les armes forme une triple haye depuis la barrière de la Conférence, jusqu'à l'Hôtel-de-Ville. Un cortège non moins nombreux précède & suit le carrosse du Monarque, qui étoit accompagné du Comte d'Estaing, des Ducs de Villeroi & Villequier, & du Maréchal de Bauveau.

Ce n'est pas un de ces chars dorés & magnifiques, qui, au milieu d'un cortège imposant, annonce à un Peuple avide de la présence de ses Rois, un Monarque absolu : c'est un carrosse simple & un attelage plus simple encore, qui ramene un Père cheri au milieu de ses enfans éperdus. Une cavalerie composée de jeunes bourgeois ouvre le cortège, précédée de quelques rangs des gardes à cheval de l'ancien Guet ; un détachement des Grenadiers des Gardes-Françaises marche immédiatement devant le carrosse du Roi sur huit hommes de front. Les tambours battent aux champs ; deux files de Députés des trois Ordres confondus, marchent

à pied aux côtés de la voiture ; des Gardes-Françaises, suivis des haies des Gardes bourgeois, qui défiloient à mesure, ferment la marche.

C'est ainsi que le Roi arriva à l'Hôtel-de-Ville. Au moment où il descend de carrosse, la Milice Parisienne, croisant ses armes, forme sur la tête du Roi, une voûte d'acier impénétrable : c'étoit un arc de triomphe, mais le plus beau que l'art ait jamais élevé sur la tête des Rois. Il trouve à la porte une députation des Magistrats, à la tête desquels M. *Bailly*, Maire de la Ville, lui dit, en lui présentant les clefs : « Sire, » ce sont les mêmes que votre bonne Ville de » Paris présenta à Henri IV. Il fit la conquête » de son Peuple : ici c'est le Peuple qui recon- » quit son Roi ». Entré dans la salle & placé sur le trône qui lui avoit été préparé, M. *Bailly* lui présente la cocarde nationale ; il la reçoit avec bonté, avec attendrissement même, après avoir écouté, dans les mêmes dispositions, deux harangues qui lui furent adressées ; le Monarque s'en retourna de la même manière, & avec le même cortège, au milieu des acclama- tions de *vive le Roi & la Nation !*

Depuis ce jour mémorable où le Monarque vint passer pour ainsi dire, avec son Peuple, un pacte d'amour & de justice, la Milice bourgeois de Versailles s'est emparée de tous les

postes du Château : la section des Gardes-Françaises qui y faisoit le service, partit sur-le-champ de cette Ville , & se rendit à Paris dans les casernes , où elle fut reçue avec l'affection franچise des militaires. C'est maintenant la milice bourgeoise qui fait le service des Gardes-Suisses & Françaises , qui ont été congédiés par le Roi : plusieurs de ces braves soldats ont sollicité de la Ville leurs congés , qu'ils ont obtenu , avec une mention honorable de leur patriotisme , de leur bravoure & des services vraiment signalés qu'ils ont rendus à la Capitale : le plus grand nombre va être incorporé dans la Milice nationale parisienne.

Ce fut dans la nuit qui précéda l'arrivée du Roi à Paris , que les principaux conjurés se décelerent , par une fuite précipitée ; ou plutôt qu'ils fixèrent irrévocablement sur eux l'opinion plus que désavantageuse qui les flétrissoit déjà : cette nuit vit partir la cabale ministérielle , *M. Barantin*, Garde-des-Sceaux ; *Villedeuil*, Ministre de la Maison du Roi ; *de la Vauguyon*, Ministre de la Guerre ; *Foulon*, Contrôleur-Général , qui s'avisa , à quelques jours de-là , de faire courir le bruit de sa mort ; les Princes Lambesc & Vaudemont , le Duc de Luxembourg , le Baron de Besenval , d'Autichamp , le Comte de Vaudreuil , le Maréchal de Broglie ,

Berthier, Indendant de Paris, & quantité de personnages subalternes, Ministres obscurs, des modernes Catilina, parmi lesquels on remarque l'insolent d'Eprémesnil, disciple de Mesmer, l'oracle du Parlement de Paris, l'orateur de la bande aristocratique. La Maison de Polignac, infâmes courtisans, avoit été bannie du Royaume. Le Prince de Condé, d'abord retranché dans son château de *Chantilly*, au milieu de deux cents hommes armés, & derrière une batterie, prit le parti de se joindre aux illustres fuyards, avec les Ducs de Bourbon & d'Enghien. Le Prince de Conti chercha, de son côté, son salut dans une fuite précipitée; & le Comte d'Artois, troisième héritier présomptif de la Couronne, n'imagina rien de mieux à faire que d'imiter de si fameux exemples.

Cette heureuse dispersion des Conjurés ramena le calme dans Paris, mais non l'invigilance. On avoit fait enlever secrètement, des casernes, tous les habillemens des Gardes-Françaises; &, le même jour, un Sergent aux Gardes, à la tête de deux Compagnies, s'étoit présenté à la Bastille, avec l'intention & l'espoir même de reconquérir cette Forteresse. C'étoient des Hussards & le Régiment de Nassau, qui, sous l'habillement respectable des Gardes-Françaises, s'étoient facilement introduits au nom-

bre de douze cents dans la Ville. Les bayonnettes nationales les eurent bientôt intimidés & mis en fuite.

Tandis que Foulon & Berthier payoient, à la Grève, de leur tête leur trahison & leurs infâmes projets, la Milice parisienne se formoit ; l'ordre & l'abondance renaisoient dans la Capitale ; mais les Provinces étoient désolées. En Franche-Comté, un Conseiller au Parlement, nommé *Mémay*, sacrifioit, dans une fête perfide, & au milieu de la plus franche allégresse, un peuple immense qui folâtroit sur la fosse commune qu'une mine, dès long-tems préparée, entr'ouvrit tout-à-coup sous ses pas. Un crime en appelle un autre : la fureur excite la fureur ; tous les Châteaux des environs sont pillés, saccagés, brûlés, détruits.

Ailleurs de fausses alarmes, qu'on croit données à dessein, jettent l'effroi & la consternation à dix lieues à la ronde.

Plus loin, ces alarmes sont justifiées par le brigandage affreux d'une troupe de scélérats qui pillent, non-seulement les Châteaux, mais encore les maisons de bourgeois, dont tout le crime est d'être aisés. A *Mâcon*, six cents de ces infâmes brigands sont pris : quelques-uns sont pendus ; plusieurs sont tués par les détachemens des Milices bourgeois, qui battent la campagne.

Me sera-t-il permis de produire ici mes réflexions sur ce brigandage inoui ? On s'obstine, dans le public, à croire ces malheureux sou-doyés. Cela peut être, sans doute : mais comment suppose-t-on que cette abominable manœuvre puisse avoir lieu ? La juste fureur d'un Peuple rendu méfiant, & presque cruel, les exécutions sanglantes qui effrayent jusqu'aux innocens spectateurs, l'œil actif & pénétrant de la liberté encore à son aurore : tout cela doit nécessairement imposer aux traîtres la loi du secret. Or, comment peut-on, sous le voile du mystère, soudoyer une troupe de bandits, sans foi, sans frein, sans chefs & sans subordination ? Met-on dans la main de chacun d'eux le prix du crime qu'on lui paye ? ou bien charge-t-on l'un d'eux de la distribution de cet infâme salaire ? L'une & l'autre hypothèse me paroissent inadmissibles. Eh ! cherchons, cherchons la cause de ces horribles désordres dans des sources plus vraisemblables & plus proches de nous. L'anarchie, sous tous les rapports moraux & politiques, voilà, n'en doutez pas, honnêtes Citoyens, voilà la vraie cause des défaillances qui vous affligent : anarchie de pouvoir, anarchie de mœurs, anarchie des opinions religieuses. Les ressorts de la Législation ne sont pas seulement détendus ; ils sont brisés. Les mœurs ne sont pas seulement dissolues ; elles sont per-

dues ; anéanties. Une philosophie turbulente & hardie, toujours prête à innover, & dont le triomphe ne se fonde que sur la chute de la Religion, s'est introduite, avec les Sages de la Nation, dans l'auguste Aréopage qui travaille à son bonheur. Un Député, non moins célèbre par ses talens que par ses vices, vient de donner le scandale de son mépris public pour la Religion. Un Evêque, touché des dissentions qui déchirent tous les Ordres, alarmé des suites funestes qui ne se font, hélas! que trop vérifiées, public dans son Diocèse un Mandement, par lequel il expose aux Fidèles la nécessité des prières publiques. Pour démontrer cette nécessité, il met sous leurs yeux des détails vrais, touchans, déterminans même. Ce Mandement allume la bile du Député philosophe. Il calomnie les intentions du sage Evêque. Son Mandement n'est à ses yeux autre chose qu'un libelle séditieux, incendiaire, propre à jeter la défiance & le découragement dans les coeurs ; comme si la perfide confiance d'une vaine philosophie étoit plus propre à les rassurer.

Qu'il me dise maintenant, cet esprit fort, si les événemens actuels sont l'effet d'un mandement pastoral. Qu'il déploye, il en est temps, les ressources de cette philosophie incendiaire qu'il faudroit accuser seule des maux qui déchirent le sein de la France. Qu'elle nous rende

le frein des mœurs & de la religion : c'est la religion qui nous console encore des calamités qui nous affligen.

Le pouvoir législatif n'a suspendu ni la puissance exécutive, ni la puissance judiciaire. La religion ne recommande rien tant que le respect dû aux loix ; rendez-leur la force & la vigueur qu'elles ont perdues. La législation est mauvaise ; mais elle est assez bonne contre des monstres avides de carnage & de sang, qui outragent l'humanité, qui profanent les mystères les plus redoutables d'une religion qu'ils méconnoissent ; c'est la même qui a détruit en Angleterre la race dévorante des loups. Ces tigres ont perdu le titre & le nom d'hommes : que toutes les foudres de la terre tonnent sur eux au défaut des foudres du Ciel. C'est contre ces bêtes féroces qu'il faut tourner toutes les bayonnettes, épuiser, s'il le faut, la poudre & le plomb de nos arsenaux. Nous n'avons point d'autres ennemis que ces troupeaux de pillards & d'assassins. Chaque jour, chaque heure, amène le récit de quelque nouvelles abominations : & il n'existe point déjà une confédération des Citoyens honnêtes contre cette vile canaille ! C'est au Roi, c'est au dépositaire du pouvoir exécutif à promulguer les Loix déjà subsistantes contre les attroupemens illicites ; c'est à ses troupes, réunies aux bons

Citoyens , à les faire exécuter. Anathème à qui-conque a pu publier ce conseil , & qui a différé de le faire ! Anathème à moi-même pour avoir eu la criminelle crainte de n'être point entendu ! Hélas ! il n'est presque plus tems : des milliers de Citoyens sont égorgés ; des richesses au sein desquelles les pauvres , les ouvriers & les Artistes trouvoient des ressources , sont dispersées , anéanties , perdues pour l'utilité publique & individuelle. La fortune ou l'aisance , sont devenues des signes de proscription. Le sang coule dans toutes les contrées de la France. Par-tout il s'élève des monceaux de ruines & de cendres. Les chants de l'innocente allégresse ont fait place , dans les campagnes , aux lamentations de l'effroi & de la dé-solation. Tous les bras sont enlevés à l'agriculture , aux moissons , par le besoin d'une défense tumultueuse & pressante. On ne parle que de Constitution ; on ne connaît point d'autre remède à tant de maux..... Ah ! que fera votre Constitution , dont le nom seul est inintelligible ? Il existe des Loix ; les forcenés , les brigands , les scélérats , les ont toujours méconnues , éludées ou bravées. Pense-t-on qu'ils respecteront davantage une Constitution , qui , après tout , selon les définitions mêmes que l'Assemblée nationale s'efforce d'en donner , n'est pas un Corps de Loix , mais un assemblage de principes moraux & politiques ,

sur lesquels doit être bâti l'édifice de la législation ?

O inconséquence publique ! O délire général ! On veut accompagner cette fameuse Constitution de la déclaration des droits de l'homme ; & c'est l'exagération de ces mêmes droits qui pousse la France & la Religion dans le même précipice. Quelques têtes sages demandent qu'on ajoute à cette déclaration, celle des devoirs : elles ne sont point écoutées ; & c'est parce que ces devoirs sont méconnus, que le vaisseau de l'Etat est sur le point d'être submergé. On ne veut enseigner aux hommes que la liberté, & les hommes sont égarés par l'ivresse délirante de la licence. O philosophie ! tu l'emportes ! tu n'as jamais parlé que des droits de l'homme : c'est sur ses devoirs que tu gardas toujours un criminel silence. C'est à vous, Philosophes du siècle, que j'impute hardiment tous les désordres qui vous enseveliront bientôt sous les ruines communes de l'Etat : c'est à vous que j'impute l'esprit de vertige qui tourne les têtes : c'est vous qui avez amené, parmi nous, ce délire des innovations, cet enthouiasme des réformes brusques & irréfléchies, cette fluctuation dans les idées, cette versatilité dans les décisions, cette stupide incertitude des moyens qu'on a sous la main pour arrêter l'écroulement général du plus beau des Empires.

O toi , Religion sainte , trop long - tems mé-connue , trop généralement calomniée dans l'Em-pire des lys ! descends du haut des Cieux ; viens consoler la terre ; fais rentrer la sagesse dans la tête des Philosophes ; ramène , parmi les hom-mes , cette heureuse subordination qui fait leur bonheur ; donne un cœur aux riches , des vertus aux Grands , des amis au Roi : ne permets pas qu'on enlève aux petits cette innocente simplité qui fait leur bonheur , par des leçons de phi-losophie constitutionnelle ; ou si tel est l'esprit du siècle , qu'il paroisse indispensable d'électriser du feu de la philosophie le soc d'une charrue ou le manche d'un rateau ; pendant que le Philoso-phe n'entretiendra l'homme simple , que de ses droits , de l'égalité naturelle , & des prétentions individuelles , du moins hâte-toi de graver dans son cœur ses devoirs sous tous les rapports de la Société . Fais , ô Religion bienfaisante , que les sacrifices sublimes de la générosité & les sacri-fices orgueilleux de l'égoïsme , ne tournent pas au préjudice de la nombreuse classe des pauvres , contre qui ils pourroient du moins servir de pré-textes ; protège le rameau naissant de la liberté ; restitue au Français cette aimable aménité , cette sensibilité précieuse qui le caractérise au milieu de tous les Peuples de la terre ; efface du Dictionnaire de sa langue le mot affreux de *proscrip-*

*tion* : mais en même-tems livre à l'inf�xible au-  
térité des Loix les trop coupables auteurs de l'af-  
fassinat universel des Français , & leurs compli-  
ces & leurs adhérens. Lorsque tu traças aux fa-  
rouches mortels égarés par la vengeance & par  
toutes les passions haineuses le précepte sublime  
du pardon des injures , la terre ne t'avoit pas  
encore donné l'exemple d'un forfait pareil à ce-  
lui qui vient de souiller la France ; ou si tu le  
prévis ; & sans doute le point qui se perd dans  
la nuit de l'éternité doit être présent à l'infail-  
lible prévision de ton divin auteur ; tu ne voulus  
pas désoler les premières générations par la pro-  
phétie d'un crime qui devoit déshonorer le dix-  
huitième siècle ; & tu ne fis pas une dangereuse  
exception à la Loi sublime de la Clémence. Ce  
malheureux siècle , battu par toutes les vicissitu-  
des humaines ; ce siècle , marqué par tant de révo-  
lutions politiques , morales & religieuses ; ce  
siècle proscrit , peut-être , par le Ciel ; ce siècle ,  
où presque la même génération a assisté à la scène  
menaçante & terrible de tous les fléaux , & qui  
raconte encore à la génération naissante , la co-  
lère des volcans , les secousses désastreuses de la  
Sicile , l'intempérie & l'anarchie des saisons , la  
peste , la guerre , la famine , & l'insurrection de  
la philosophie ; ce siècle , dis-je , se pousse & va  
se perdre dans la foule des siècles passés. Bénis ,

à Religion sainte, bénis celui dont nous voyons déjà poindre l'aurore ; balaye devant la génération actuelle les vapeurs infectes de celui qui fuit. Nous avons un bon Roi, un Ministre vertueux, de sages Représentans : ils nous préparent le bonheur ; ne rends pas vains de si doux présages : donne un sanctuaire à la vérité, un temple à la liberté, des autels plus révérés à ton culte ; fais des chaînes éternelles au despotisme, un frein à l'anarchie, un voile à la pudeur publique ; rends à la Justice son bandeau, aux mœurs leurs charmes & leur douce influence, aux Arts utiles l'estime & les encouragemens usurpés par les Arts frivoles & dangerenx : donne aux riches le repos & le goût de la bienfaisance ; du pain, de l'occupation & des asyles aux pauvres ; une retraite éternelle aux Princes bannis par leur propre conscience, & le repentir à ceux à qui l'on peut pardonner leur préférence flétrie par l'opinion publique.

---

*Nota.* On assure & l'on a affiché que MM. de Berchini & de Lambert étoient absens des troupes destinées au sac de Paris, & qu'ils n'ont pas trempé dans la conspiration ; plus innocens que M. le Duc du Châtelet, qui pourtant opine encore parmi les Représentans de la Nation,

dont l'indulgente condescendance devient du moins une forte présomption en sa faveur. Nous nous empressons de faire valoir la même présomption contre les ennemis de M. l'Abbé Maury & de M. d'Eprémesnil, & même contre ce que nous avons écrit, sur le cri public, contre ce dernier.

F I N.

